



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2022**

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi vingt-neuf novembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis sur les convocations qui leur ont été adressées le vingt-deux novembre deux mille vingt-deux par le Maire d'arrondissement et qui ont été affichées le même jour. Le caractère public de la séance a été assuré par diffusion de la visioconférence en direct dans la salle d'attente des mariages de la Mairie du 13^e arrondissement.

PRÉSENTS EN MAIRIE :

M. COUMET, Mme AICHOUN BAPTISTE, M. AQUA, Mme ATALLAH, M. BASSIOUNI, M. BETOURNÉ, M. BOULET, M. COBLENCÉ, M. COUMET, M. COURBAN, Mme DECLERCQ, Mme ESTIENNE, M. FERRIER, M. GUILLOU, M. IDRISSE, Mme KARAOUN GOUEZOU, Mme KOUASSI, Mme LACOMBE, Mme LAVILLE, M. LE, M. LEROY-WARNIER, Mme MARCHAND, Mme MAULAT, M. MOINE, M. NAJDOVSKI, M. OFFREDO, M. OLIVIER, Mme PATRIE, M. PENG, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme SABATIER, Mme SEIGNOT, M. SHOUKRY, Mme SOLEILHAVOUP, Mme STIBBE, M. TOKA, M. TRAN.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir : M. FLORENTIN (pouvoir à M. BETOURNÉ), Mme MILLET (pouvoir à M. IDRISSE), Mme SOUYRIS (pouvoir à Mme LACOMBE).

Sans pouvoir : Mme STIBBE

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : Mme Bérangère AICHOU BAPTISTE.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, je vais vous demander de prendre place. Mes chers collègues, pour commencer ce Conseil, je vais vous faire passer un petit message pour vous dire que le fait que ce soit un Conseil budgétaire n'a pas aidé ni au niveau de l'administration parisienne ni à notre niveau. Donc, on se retrouve dans une situation qui n'est pas dans la normalité à laquelle j'espère, c'est-à-dire que l'on a eu pas mal de délibérations inscrites à l'additif. Dans le temps imparti pour publier le premier ordre du jour, nous avons très peu de délibérations. Donc, j'ai été conduit à faire un additif. Je vous indique d'ailleurs que je n'ai pas accepté l'inscription de toutes les délibérations à l'additif parce qu'il y en a qui sont arrivées trop tardivement. J'ai toujours la possibilité de les inscrire sur table en tant que maire, mais je n'ai pas souhaité le faire. Je voulais vous l'indiquer pour vous dire que je vous dois des excuses sur cet additif plus important qu'à l'accoutumée. Je voulais vous l'indiquer.

Désignation d'un.e secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Nous allons commencer par désigner un ou une secrétaire de séance, donc Bérangère AICHOUN BAPTISTE. Je vais la faire désigner officiellement. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Bérangère AICHOUN BAPTISTE est notre secrétaire de séance.

POUR : 39 VOIX/

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Projets de délibération soumis à avis

2022 DLH 190 – Réalisation 95 rue du Chevaleret (13^e) d'une opération de création d'une résidence sociale comportant 89 logements PLAI-I par ADOMA – subvention (445 000 €)

M. LE MAIRE : Nous allons commencer notre ordre du jour par la DLH 190 qui est une opération que l'on a beaucoup suscitée. Je laisse tout de suite la parole à Éric OFFREDO pour la présenter.

Éric OFFREDO : Merci, M. le Maire. Bonsoir chers collègues. Effectivement, il s'agit de la réalisation d'une création d'une résidence sociale au 95 rue du Chevaleret comportant 89 logements PLAI-I et qui sera portée par ADOMA. ADOMA est propriétaire du site depuis 1968 qui est composé de deux bâtiments. Là, il s'agit d'un bâtiment qui est à rénover : le bâtiment qui est en R+6 et qui sera dénommé plus tard « résidence sociale des Crayons ».

Donc, nous allons passer de 155 chambres de 9 min 2 s aujourd'hui à 89 logements autonomes. Vous voyez, effectivement, une perte de capacité de 75 places, mais, en fait, une amélioration de la qualité d'hébergement surtout pour les résidents. C'est bien de cela qu'il s'agit. On était dans une structure qui accueillait des personnes de façon un peu spartiate. L'idée est d'améliorer, comme on l'a fait sur l'ensemble des foyers de travailleurs migrants d'ailleurs de l'arrondissement, leur accueil. Donc, l'amélioration, au-delà de la restructuration du bâtiment, il y a également une démarche bâtiment durable qui sera faite dans cette opération. Finalement, il y aura 89 logements PLA-I, 71 logements de T1, 5 T1 prime de 25 min 2 s, les T1 étant de 18 min 2 s, et, 13 TI bis d'une surface moyenne d'environ 29 min 2 s. Il y aura également 125 m2 de locaux communs, et l'on sait l'importance de ces locaux communs dans ces foyers. La redevance, à titre indicatif, serait d'environ 413 € pour 1 TI, 545 € pour un TI prime et 599 € pour un TI bis. L'idée est aussi d'accueillir les résidents bien évidemment actuellement en place. Il y aura forcément des réorientations.

Il aura vocation à s'ouvrir à d'autres publics rencontrant des difficultés d'accès au logement, dont des personnes seules, des couples sans enfant ou des familles monoparentales avec un enfant en bas âge. L'idée étant d'avoir un objectif de mixité sociale.

Le coût global de l'opération est de 9 003 875 €, soit 101 167 € par logement.

La Ville de Paris apporte une subvention de 445 000 €. C'est ce qui nous est demandé effectivement d'approuver et également de donner la garantie de la Ville aux emprunts PLA-I souscrits par ADOMA pour le financement de ces logements.

Enfin, les droits de réservation pour la Ville seront de 35 logements sur les 89 construits.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. M. OLIVIER a demandé la parole.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, M. le Maire. On a déjà eu l'occasion de parler des problèmes de la rue du Chevaleret et c'est vrai que devant ces foyers beaucoup de populations souvent posent des difficultés aux riverains. Donc, je pense que cette délibération va dans le bon sens parce que justement c'était des foyers suroccupés. Il y a beaucoup de monde. On peut même penser qu'un certain nombre de chambres — c'est plutôt cela — étaient elles-mêmes suroccupées.

Donc, ma question : on réduit en réalité la capacité. Est-ce que cela reste un foyer de travailleurs migrants ou est-ce plus du logement social qui se rapproche — j'ai un peu la réponse dans ma question — d'un foyer ? Comment est-ce que l'on va gérer les occupants actuels qui ne pourront pas obtenir de place dans cette nouvelle résidence qui, on le voit notamment le fait qu'il y ait d'assez grandes surfaces quand même pour certains logements — vont être destinés à des familles, ce qui n'est pas du tout le cas aujourd'hui ? Il pourrait y en avoir. Donc, ce n'est pas tout à fait le même objet. On change un peu d'objet.

On va voter favorablement même si c'est très coûteux pour la Ville, bien sûr, mais je pense que c'est nécessaire. Mais, voilà mes questions.

M. LE MAIRE : Vincent BOULET.

Vincent BOULET : Oui, effectivement, je pense que l'on peut se féliciter de cette délibération qui s'inscrit dans la lignée du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants qui a permis la rénovation et la transformation de foyers de travailleurs migrants en résidence sociale. Ce n'est pas simplement une question purement bâtiminaire, mais, qui s'inscrit aussi dans le travail d'un projet social sur lequel l'on travaille et l'on travaillera pour le cas de cette résidence avec ADOMA sur le fait que les résidents qui sont très souvent les premières victimes des questions d'insécurité aux abords de la résidence et qui nous interpellent d'ailleurs eux-mêmes sur ces questions puissent participer à la vie de la résidence avec l'élection d'un comité de résidence sur lequel l'on travaille également avec ADOMA. Tout cela va dans le bon sens. Les questions évidemment de relogement sont toujours des questions que l'on traite aussi avec les représentants des résidents et avec ADOMA, comme on l'a fait d'ailleurs pour les autres résidences sociales du 13^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci. Je voulais ajouter quelques mots. Nous avons eu un échange avec ADOMA. C'était notre grosse frustration. D'abord, c'était Marie-Josée RAYMOND-ROSSI qui s'en occupait puis Vincent BOULET qui est devenu le nouvel adjoint parce que nous avons avancé quand même très bien et très fortement puisque quasiment toutes les résidences avait fait l'objet d'une rénovation lourde. Mais, pas celle-là.

Celle-là est une difficulté que vous soulignez d'ailleurs, M. OLIVIER. Plus c'est grand et plus on perd de places puisque l'idée effectivement est de proposer des habitats plus confortables aux futurs résidents. Donc, il y aura la difficulté effectivement du relogement.

Lors de notre dernier rendez-vous avec le propriétaire, on avait très fortement insisté avec Vincent BOULET pour qu'ils se lancent dans la rénovation de cette résidence qui pose des problèmes de sécurité indéniablement par sa grandeur, par le fait que ce soit très difficile de contrôler les entrées et les sorties.

Autant de choses pour lesquelles il va falloir être vigilant, même si je vous le dis là aussi avec une grande transparence et avec humilité aussi puisqu'on a un peu d'expérience. C'est très difficile d'obtenir le fait qu'il n'y ait pas de surpopulation comme on dit. Désolé pour le terme. Mais, il y a toujours cette tentation que des personnes s'installent à plusieurs pour une chambre seule. Et je dirais que dans la tradition d'un certain nombre de personnes, c'est compliqué aussi de refuser cet accueil.

Donc, c'est un peu tout cela qui se confronte même si l'on essaye d'être vigilant, mais, c'est surtout au bailleur de l'être, et, ce n'est pas évident. Mais, je veux regarder les choses positivement. Je suis très content que l'on commence déjà l'opération sur ce qui est le plus gros foyer dans le 13^e arrondissement et celui qui posait le plus de difficultés, alors qu'il n'était pas prévu dans l'immédiat.

Donc, nous avons réussi à les convaincre de les faire passer au-dessus de la pile. Cette délibération en est la concrétisation, même si encore sur sa mise en œuvre il va falloir regarder effectivement l'une des difficultés qui sera le relogement d'un certain nombre de personnes. Mais, on a pris cette habitude maintenant à Paris quand même de faciliter les choses pour les bailleurs. Je vous rappelle qu'il y a des résidences entières qu'on a dû totalement désaffecter pour conduire les travaux puisque les grosses réhabilitations ne sont pas en milieu occupé comme on dit. Donc, a pris quand même un peu l'habitude d'avancer, mais ce sera un gros sujet.

En tout cas, comme nous tous ici, si j'ai bien compris, on se réjouit quand même très fortement que cela soit enclenché. Cela ne peut qu'aller mieux à l'issue de cette grande rénovation.

Je vais faire voter la DLH 190. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DLH 205 Réalisation 109-111, rue de Patay (13^e) d'un programme de rénovation de 20 logements par la RIVP – subvention (175 136 €)
--

M. LE MAIRE : Toujours Éric OFFREDO pour un programme de rénovation de la RIVP.

Éric OFFREDO : Merci. Une réalisation au 109-111 rue de Patay d'un programme de rénovation de 20 logements par la RIVP. Il s'agit d'un programme de rénovation qui s'inscrit dans les objectifs du plan climat Air Énergie de la Ville de Paris. L'ensemble immobilier est composé de deux bâtiments. Il comporte 20 logements d'une surface utile de 1 298 m². Donc, des problèmes classiques qui se sont rencontrés : des problèmes d'étanchéité à l'air ; des difficultés pour ouvrir certaines fenêtres ; des occultants inexistantes ou totalement vétustes ; des inconforts dans certains appartements en été. Donc vraiment une rénovation qui s'avérait nécessaire.

Le projet devrait atteindre des gains en gaz à effet de serre de 40 %. C'est quand même assez important ; un gain énergétique de 27 % avec une isolation thermique par l'extérieur, un changement des menuiseries, une mise en place d'un dispositif de ventilation adaptée et un changement de convecteur ancien. Mais, également pour le confort des locataires et notamment pour les îlots de fraîcheur des créations d'occultation avec des volets roulants, des poses de pavés drainants dans la cour, une végétalisation extensive de la toiture, une diversification et une densification du jardin avec des massifs arbustifs.

Le coût de l'opération est évalué — on est beaucoup plus modeste par rapport à l'opération précédente — à 727 308 €, soit 40 406 € par logement. La Ville de Paris apporte une subvention de 175 136 €. C'est ce qui nous est demandé d'approuver avec cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. M. OLIVIER a demandé la parole.

Jean-Baptiste OLIVIER : Je vais essayer de ne pas intervenir sur toutes même si c'est beaucoup de DLH. Juste une seule interrogation. On l'a suffisamment réclamé au dernier Conseil de Paris de mettre le paquet sur la rénovation, donc, c'est très bien. On va voter pour. Mais, c'est — si je m'abuse — des immeubles qui datent de 2001, donc, c'est quand même assez récent, même très récent. Quand on sait la quantité d'immeubles et de locataires qui demandent ce type de rénovation dans le 13^e et dans Paris, je ne comprends pas la raison pour laquelle l'on donne la priorité à des immeubles récents par rapport à d'autres qui sont très anciens et qui en ont vraiment besoin. Sinon, cela a été très mal conçu à l'époque il y a seulement 20 ans.

Éric OFFREDO : On peut imaginer que cela a été mal conçu. Et, l'ancienneté ne fait pas forcément la priorité sur les programmes, même si effectivement globalement c'est plutôt ce que l'on retient. Mais, il y a effectivement des programmes malheureusement assez récents. 2001 est vraiment le cas extrême. Mais, des programmes récents qui n'ont pas été forcément conçus avec toutes les règles y compris à l'époque.

M. LE MAIRE : Pour ajouter juste une phrase, nous avons dans le 13^{ème} beaucoup de programmes des années 1980 qui sont des passoires thermiques, ce ne sont pas les plus anciens, ils sont parmi les plus problématiques avec des défauts d'isolation quand même majeurs. Effectivement, cela ne se fait pas sur l'ancienneté. Cela se fait en fonction des étiquettes énergétiques et des possibilités de gains parce qu'il n'est pas toujours possible dans certains immeubles de faire des rénovations qui permettent des gains importants. Mais, quand il y a des possibilités d'isolation par l'extérieur ou quand ce sont les huisseries qui font défaut — les fenêtres sont parfois en mauvais état. Rien que cela permet d'avoir des gains énergétiques appréciables.

En tout cas, merci de votre approbation sur le principe. Pardon. M. SHOUKRY.

Habib SHOUKRY : Je souhaitais faire une remarque qui allait dans votre sens et dans le sens d'un échange que j'avais eu avec Marie-Josée RAYMOND-ROSSI sur la question de l'isolation thermique des logements. C'est vrai qu'aujourd'hui une solution assez simple, au-delà du double vitrage, c'est souvent de mettre du polystyrène à l'intérieur qui permet d'avoir une bonne isolation thermique pour un coût relativement réduit. C'est vrai dans les logements sociaux que la rotation des logements est faible. Du coup, se pose régulièrement la question de la responsabilité de la charge de ces travaux qui certes ont un coût faible, mais quand vous êtes le propriétaire, vous portez le faible coût. Mais, quand vous êtes locataire, il y a une notion « de dû », vous n'êtes pas le propriétaire. Comme il n'y a pas de rotation, les bailleurs sociaux ne font pas forcément ces travaux qui pourraient être simples. Du coup, on visite des appartements des années 1980 où l'on pourrait avoir une isolation pour vraiment pas chère. Mais, finalement, rien ne se fait et il y a les questions de savoir qui fait les travaux.

C'était pour vous dire que je partageais cette problématique et que je regrettais que des solutions qui pourraient être parfois simples ne soient pas prises pour des questions de coûts et de relations entre un locataire et un bailleur.

M. LE MAIRE : Je vous réponds très rapidement et très succinctement. Là, vous me parlez d'isolation par l'intérieur. L'isolation par l'intérieur est ce qui est le plus compliqué à réaliser et c'est ce qui est évidemment le plus coûteux et le plus impactant pour les locataires. Je vous réponds très rapidement. Le plus coûteux, parce qu'il ne suffit pas de mettre du polystyrène, il faut faire un nouveau revêtement par-dessus. Donc, c'est coûteux. C'est coûteux parce que vous êtes obligé de rendre au locataire les éléments qu'ils avaient eux-mêmes rapportés. Vous faites cela par l'intérieur. Est-ce que vous imaginez sur une cuisine ce que cela donne d'isoler par l'intérieur ? Il faut déposer la cuisine, faire l'isolation, reposer la cuisine, et plus impactant parce que vous perdez de la surface. Pour les locataires, cela n'a rien d'évident.

Donc, le plus simple est l'isolation par l'extérieur et c'est plus facile à déployer d'une certaine manière. Mais, ce n'est pas faisable partout. Le dernier exemple en date est l'ensemble immobilier du 159 Château des Rentiers où c'est un immeuble à l'architecture intéressante, des briques rouges. Là, il n'a pas été possible

de faire de l'isolation par l'extérieur. Donc, cela a été pour partie pour un certain nombre de logements par l'intérieur avec l'obligation de déménager les locataires pour réaliser ces travaux. C'est très lourd les opérations de l'intérieur. Ne croyez pas qu'il suffirait de poser juste des planches de polystyrène. C'est beaucoup plus complexe que cela malheureusement. Je le regrette, mais c'est comme cela.

Je vais faire voter cette délibération DLH 205. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci pour l'unanimité.

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NPPV : 2 (M. COUMET ; M. GUILLOU)

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DLH 282 Réalisation dans divers arrondissements d'un programme de réhabilitation de logements ex- loi 1948 permettant la création de 18 logements sociaux pour ELOGIE-SIEMP – subvention (357 096 €)

M. LE MAIRE : DLH 282 maintenant. On va passer à ELOGIE-SIEMP.

Éric OFFREDO : Il s'agit de rénover des logements qui ont été récemment libérés, régis par des baux par la loi de 1948. Il s'agit de créer 18 logements sociaux dans plusieurs arrondissements. On est concerné par 13 logements, 8+, 4 PLS et 1 PLA-I, je parle des financements bien évidemment.

Différentes adresses : rue du Dessous des Berges ; rue Gouthière ; boulevard Kellerman ; rue Léon-Maurice Nordmann ; de nouveau boulevard Kellerman. Il s'agit dans ces appartements de rénover complètement les revêtements de sol, les parois verticales, faire des créations le cas échéant de pièces d'eau et de cabinets d'aisance intérieurs, parce que vous voyez que c'étaient vraiment des appartements extrêmement vétustes régis par la loi de 1948. Mais, effectivement, sans travaux depuis.

Donc, beaucoup de charges sur ces travaux. L'idée est d'arriver ensuite à sortir six logements PLA-I avec un loyer mensuel moyen de 6,25 € au mètre carré utile. Pour les logements PLUS, pour les 8 logements PLUS : 7,02 € au mètre carré utile. Et, pour les quatre logements PLS : 13,69 € au mètre carré utile.

Le coût total de l'opération est évalué à 1 775 488 €, soit 2 314 € par mètre carré de surface utile. Je suis désolé. Effectivement, je suis désolé. Pour les délibérations, de temps en temps, on donne des coûts par appartement et de temps en temps on donne des surfaces utiles. Donc, c'est parfois un peu compliqué de pouvoir comparer une délibération à une autre. Je vous prie de m'en excuser.

La subvention de la Ville de Paris sur cette opération de 1 775 488 € est de 357 000 €. Il est proposé d'approuver la participation de la Ville de Paris par cette subvention, d'accorder la garantie de la Ville aux emprunts et, pour finir, la Ville sera réservataire sur neuf logements.

M. LE MAIRE : Oui, la résorption, dont on a l'habitude, des anciennes chambres de bonne et logements vétustes loi 1948. Oui, M. OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Évidemment, c'est notre position de principe qui est que le 13^e arrondissement a déjà suffisamment de logements sociaux. Donc, là, il s'agit de création et non pas de rénovation. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE : Ce sont des transformations d'espaces de chambres de bonne qui sont, au fil de l'eau, vidés pour créer des logements, oui.

Alexandre COURBAN : Merci, M. le Maire. Position de principe aussi en ce qui concerne les élus du groupe communiste. On va évidemment voter pour cette création de logements sociaux. Encore une fois, on va

regretter qu'un certain nombre d'arrondissements parisiens de l'ouest notamment ne prennent pas leur part à leur charge pour loger l'ensemble des habitants et des habitantes de la capitale.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vous remercie. Je fais voter le DLH 282. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 1 abstention. C'est noté. Merci. Elle est adoptée.

POUR : 33 VOIX

CONTRE : 4 (UDC)

ABSTENTION : 1 (M. PENG)

NPPV : 1 (MME RAYMOND-ROSSI)

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

2022 DLH 337 Réalisation 14 villa d'Este (13^e) d'un programme de création de six logements PLS 1001 Vies Habitat – subvention (8 120 €)

M. LE MAIRE : DLH 337. C'est toujours Éric OFFREDO qui rapporte. Cette fois-ci, c'est la transformation du haut d'une tour par 1000 Vies Habitat.

Éric OFFREDO : Oui, effectivement, il s'agit de la création de six logements PLS par 1001 Vies Habitat au sein de la tour Abeille et très exactement au 29^e et dernier étage : surface nette de 271 m², anciennement occupée par l'Agence 1001 Vies Habitat. Ils ont laissé ces locaux. À partir du moment où les locaux étaient inoccupés, ils ont décidé d'en faire des logements sociaux, six exactement. Le programme permettra un gain énergétique de 31 %, un gain d'émission de gaz à effet de serre de 22 % avec un remplacement des menuiseries extérieures, un remplacement des portes palières, un doublage de l'intérieur des façades, une restructuration d'espaces intérieurs bien évidemment puisqu'on passe de bureaux à des logements, une mise en peinture des murs et plafonds, pose d'un sol souple dans les logements.

Nous aurons finalement six logements PLS : 4 T2 d'une surface moyenne d'environ 41 min 2 s et 2 T3 d'une surface moyenne d'environ 54 min 2 s.

Le coût global de l'opération est évalué à 935 321 €, soit 3 456 € par mètre carré de surface utile. Pour cette opération, la Ville apportera une subvention de 8 120 € et surtout une garantie sur les emprunts qui seront souscrits par 1001 Vies Habitat. La Ville de Paris sera réservataire sur deux de ces six logements.

M. LE MAIRE : Merci. Je vous en prie, M. OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci. Sauf erreur de ma part, ces tours sont en copropriété. Il y a des propriétaires, ce n'est pas 100 % de logements sociaux dans ces tours. Il aurait été peut-être quand même intéressant — vous allez me dire que c'est le choix, je continue à faire les questions et les réponses de 1001 Vies Habitat — que ce soit des logements ouverts à l'accession à la propriété sur ces étages élevés. Autre élément : je trouve que faire six logements de surfaces assez réduites quand même 41,54 m², je crois, est un peu dommage. J'ai bien noté que c'était du PLS. C'est un peu difficile de voter contre, donc, on va s'abstenir sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Plusieurs éléments. Cela ne marche pas à tous les coups de faire les questions et les réponses. Pour vous dire que la tour Abeille est entièrement une propriété de 1001 Vies Habitat. Effectivement, ils ne vont pas créer une copropriété pour créer six logements. En fait, c'était les immeubles de bureaux qui ont été désaffectés pendant un temps, puis occupés par le gestionnaire. Ils n'avaient pas assez de place. Donc, ils partent ailleurs et ils en profitent pour transformer ces surfaces de bureaux en logements. D'où l'explication.

Si c'est du PLS, c'est parce que nous l'avons demandé parce que toute la tour, même si c'est symbolique, est classée en PUES. Donc, on a souhaité qu'il y ait au moins l'instauration d'un peu de mixité avec quelques programmes de PLS. Vous avez les explications.

Je vais faire voter cette délibération DLH 337. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient. Merci. Elle est adoptée.

POUR : 34 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 (UDC)

NPPV : 1 (MME RAYMOND-ROSSI)

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE.

2022 DLH 342 Réalisation dans divers arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de dix logements sociaux (5 PLA — 4 PLUS — 1 PLS) par Aximo – subvention (111 842 €)

M. LE MAIRE : DLH 342 maintenant. Toujours Éric OFFREDO.

Éric OFFREDO : Il s'agit de la réalisation dans divers arrondissements, donc pas seulement dans le 13^e arrondissement, d'un programme d'acquisition-amélioration de dix logements sociaux par Aximo. On est concerné vraiment par le plus petit lot puisque c'est un lot qui est 45 avenue de Choisy, un lot de copropriété pour un logement PLS de type T1 d'une surface utile d'environ 30 m².

Le coût global de l'ensemble des rénovations s'élève à 1 423 102 €. Pour le 13^e, pour l'appartement qui est avenue de Choisy, seulement 82 950 €. L'idée est d'approuver la participation de la Ville au financement de cette acquisition.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demandes d'intervention pour un logement. On va peut-être éviter.

DLH 342, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Merci. Et, qui s'abstient ? M. PENG. Merci. Elle est adoptée.

POUR : 34 VOIX

CONTRE : 4 (UDC)

ABSTENTION : 1 (M. PENG)

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE.

2022 DLH 385 Location par bail emphytéotique à ELODIE-SIEMP de l'immeuble situé 131 à 135 rue Léon-Maurice Nordmann (13^e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 202 logements sociaux (81 PLUS – 121 PLS)

M. LE MAIRE : DLH 385. Cette fois-ci, c'est le conventionnement d'un groupe de logements du bailleur ELODIE-SIEMP.

Éric OFFREDO : Oui, sur un immeuble qui est situé 131 à 135 rue Léon-Maurice Nordmann pour la réalisation d'un programme de conventionnement de 202 logements sociaux : 81 PLUS et 121 PLS. Les opérations de conventionnement consistent à transformer les logements existants du parc libre des bailleurs sociaux en véritables logements sociaux avec plusieurs objectifs. Cela permet d'abord d'inscrire dans la durée un parc de logement à vocation réellement sociale. Cela permet d'assurer une meilleure protection pour l'ensemble des locataires en place. Enfin, cela se traduit par des logements ajustés à la baisse pour une majorité des occupants actuels, lorsque les ménages disposent de ressources inférieures au plafond réglementaire, c'est souvent le cas. Pour les autres, les niveaux de loyers actuels sont maintenus.

L'opération de conventionnement s'accompagne de la passation de nouveaux baux emphytéotiques sur des bases révisées. Il est proposé de poursuivre les démarches de conventionnement engagées dès 2008 par le conventionnement d'immeubles situés au 131, 133 et 135 rue Léon-Maurice Nordmann. Il y a deux parties dans cet ensemble immobilier, mais seul le groupe — il y a un groupe qui s'appelle Glaciere, un autre Broca. Seul le groupe Glaciere fait l'objet du conventionnement.

La Ville devra verser à ELOGIE-SIEMPS la somme de 1 315 989 €. Ce coût d'acquisition représente la valeur nette desdites constructions, déduction faite de la valeur nette comptable des subventions versées par la Ville à ELOGIE-SIEMPS au titre de l'opération. Ces dépenses seront imputées sur le budget de la Ville de Paris pour l'exercice 2023.

Le bail prendra effet à la date de sa signature. Sa durée sera de 65 ans. Le preneur à bail prendra la propriété dans l'état où elle se trouvera à la date d'effet de la location. Là, c'est du bail emphytéotique qui portera sur de macro-lots Glaciere.

Le preneur renoncera à demander une indemnité ou des dommages et intérêts. Le preneur souffrira des servitudes passives apparentes ou occultes qui grèvent ou pourraient grever la propriété louée. Ce n'est plus la Ville qui en sera responsable mais le preneur.

À l'expiration du bail, la totalité des aménagements et équipements réalisés par le preneur à bail deviendra propriété de la Ville de Paris. Le loyer capitalisé est fixé à 8 363 790 € et sera payable en deux parties à hauteur de 10 000 € dans un délai de jours ouvrés à compter de la signature de l'acte. Le reliquat étant dans les trois mois qui suivent. En fin de location, l'immeuble réalisé devra être rendu à la Ville de Paris en parfait état d'entretien et de réparations de toutes natures.

Le coût global de l'opération est donc évalué à 8 531 065 €, soit 1 094 € du mètre carré de surface utile.

M. LE MAIRE : Merci, Éric OFFREDO. Demande d'intervention de M. OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, M. le Maire. Évidemment, j'ai déjà eu l'occasion depuis des années et des années d'intervenir sur ces processus de conventionnement. Donc, je ne serai pas long. On en parle à chaque Conseil de Paris. C'est une manœuvre que l'on critique fortement et que l'on déplore. Également surtout le procédé des loyers capitalisés qui a des conséquences très dures pour les bailleurs et pour ceux qui géreront Paris par la suite dans les 60 ans qui viennent puisque c'est une ressource que l'on prend tout d'un coup et qu'on n'aura plus ensuite. Donc, ne pas se préoccuper en réalité de la suite. On prend tout, tout de suite. Pour toutes ces raisons, évidemment, nous allons nous opposer à cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Je vais la faire voter, si tu permets, Marie-Josée.

DLH 385, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 33 VOIX

CONTRE : 4 (UDC)

ABSTENTIONS : 1 (M. PENG)

NPPV : 1 (MME RAYMOND-ROSSI)

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE.

2022 DU 103 Opération 90 boulevard Vincent Auriol (13^e) — acquisition à titre gratuit d'un volume de voirie rue Jeanne d'Arc — reddition des comptes et quitus à la SEMAPA
--

M. LE MAIRE : Nous passons à un bout de trottoir puisqu'il s'agit d'une régularisation pour un bout de trottoir. Je ne plaisante pas. Ce sont juste quelques mètres carrés, mais il y a un petit problème de géomètre. C'est la DU 103 et, c'est une régularisation.

Éric OFFREDO : Merci, M. le Maire. C'est une opération d'aménagement du 90 boulevard Vincent Auriol, l'acquisition gratuite d'un volume de voirie rue Jeanne d'Arc auprès de la SEMAPA. C'est ce qui nous est demandé avec cette délibération.

Je rappelle que le programme prévisionnel de l'opération a permis la construction d'une école maternelle de six classes. C'était ce qui était prévu et c'est ce qui a été réalisé ; un programme de logements sociaux de 3 478 m² ; et de commerces de 262 m² sous maîtrise de Paris Habitat. C'était le lot B qui a été livré en 2020, autre programme de logements locatifs intermédiaires de 4 820 m². Ce programme a été livré en 2020 également. Il y a un programme de logements locatifs intermédiaires de 1 700 m² qui pour le coup a été livré en 2021. Il y a cette surface de 30 m² de voirie qu'il est proposé d'acquérir gratuitement.

M. LE MAIRE : 30 m² gratuits, c'est une bonne affaire ! M. OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Je ne vais évidemment pas critiquer cette acquisition de ce bout de trottoir, ben sûr. Mais juste puisque dans l'intitulé de la délibération il est inscrit « reddition des comptes et quitus à la SEMAPA », je pense que je ne pourrai pas prendre part au vote. Mais, cela ne m'empêche pas de m'exprimer sur effectivement cette opération qui a été l'un des plus beaux exemples de sur-densification du 13^e arrondissement, et comme j'ai eu l'occasion de le dire : quitte à densifier, il était dommage de ne pas faire un programme mixte, c'est-à-dire avec une partie de logements en accession à la propriété. Là, on n'a fait que du social. C'est dommage parce que cela va à l'encontre de ce beau principe de mixité, et surtout dans un quartier qui pour le coup est plutôt en déficit de logements privés en inversant votre concept de déficit en logement social. Donc, on va s'abstenir sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Oui, vous avez parfaitement raison d'ailleurs sur un point. Moi aussi, je me suis trompé avec l'intitulé. Effectivement, il y a un vrai problème d'acquisition du bout de trottoir à titre gratuit, mais il y a aussi la reddition des comptes sur cette opération. Au temps pour moi. Je ne prendrai évidemment pas part au vote pour les mêmes raisons que vous puisque je suis président de la SEMAPA, même si c'est à titre gratuit en l'occurrence.

Pas d'autres demandes d'interventions ? Je vais faire voter. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 32 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 (M. PENG + 3 UDC)

NPPV : 3 (MM. OLIVIER, COUMET, MME KOUASSI)

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE.

2022 DU 146 Secteur Place de Vénitie (13^e) – subvention de fonctionnement – copropriété Masséna

M. LE MAIRE : Nous passons cette fois-ci à la subvention — au passage, c'était du logement intermédiaire pour la qualité totalité des logements, c'est dans ce sens qu'on l'avait accompagné. Je reviens sur la DU 146. Il s'agit de la subvention annuelle pour le fonctionnement de la Place de Vénitie.

Éric OFFREDO : Mes collègues, comme vous le savez, nous avons avec un certain nombre de copropriétés dites horizontales des processus de conventionnement. Là, il s'agit du conventionnement et de la subvention annuelle pour le conventionnement avec le syndicat principal des copropriétaires d'un ensemble immobilier Masséna Choisy.

La convention de fonctionnement est d'un montant de 66 265 €.

Je vous rappelle juste les caractéristiques très rapides de la Place de Vénitie : deux barres de logements sociaux — Sienne et Tivoli — appartenant au groupe Efidis ; deux tours de logements en copropriété dénommées Rimini et Mantoue ; et des tours en copropriété et logements sociaux d'ailleurs, à savoir Capri

et Ferrare, et deux parkings résidentiels ainsi qu'un centre commercial, à savoir Centre Masséna 13. Il est constitué également de ce syndicat secondaire de copropriétaires correspondant aux tours et barres de logements et du centre commercial.

Depuis 2011, nous avons effectivement une logique de partenariat. C'est à la suite de ce que nous avons mis en place pour les Olympiades. On a pris exemple de ce qui avait été fait aux Olympiades pour le décliner sur cet ensemble.

La participation de la Ville s'applique aux charges d'éclairage, d'entretien, de nettoyage des espaces libres ouverts au public puisqu'il s'agit bien de cela, et d'entretien des jardinages et espaces verts existant sur les espaces ouverts au public également.

M. LE MAIRE : Merci. Si d'ailleurs on pouvait collectivement essayer de convaincre M. Kern que des corbeilles de rues seraient appropriées sur le site, cela fait partie de notre différend du moment. Ce n'est pas important, mais sur la gestion de cet espace, je pense que ce serait bien que l'on puisse installer quelques corbeilles.

DU 146, je vais la faire voter parce que je ne vois pas de demandes d'interventions. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DFPE 177 Subventions (68 800 €) à deux associations — avec convention — pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'Institution scolaire
--

M. LE MAIRE : Nous allons passer à la famille et à la petite enfance. On va commencer par les familles. Je vais laisser la parole à Johanne KOUASSI pour présenter la DFPE 177.

Johanne KOUASSI : Merci, M. le Maire. Il s'agit d'une subvention à deux associations : la Ligue de l'enseignement ainsi qu'Espace 19. Mais, pour ce qui concerne le 13^e arrondissement, c'est bien la Ligue de l'enseignement qui interviendra puisque cela s'inscrit dans le cadre du PEDT, le projet éducatif de territoire. Ce sont des actions qui visent à améliorer et à renforcer le lien entre les familles et les équipes éducatives. Dans le dispositif dont il s'agit, il s'agit même précisément d'avoir une personne, un référent, qui est membre de la communauté éducative et qui viendra fluidifier les échanges avec les parents. Il y aura également la rédaction d'un guide ressource de façon à démultiplier les bonnes pratiques et l'initiative dans différents établissements.

Dans le cadre du 13^e arrondissement, il y aura une école maternelle ou élémentaire qui est en cours d'identification.

Le montant de la subvention couvre tout Paris, d'où le décalage entre le montant et l'intervention dans un établissement de l'arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci. Je vous en prie.

Mireille ESTIENNE : Merci, M. le Maire. Du fait que la laïcité, malheureusement, eût été bafouée lors du concours d'éloquence organisé par la Ligue de l'enseignement, nous ne pourrions pas décemment voter en faveur de cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE : Je sais qu'il y a une polémique sur la Ligue de l'enseignement à ce point de vue, mais je ne suis pas sûr qu'elle soit très justifiée la polémique en question. Pourtant, sur les questions de la laïcité,

on ne peut pas dire que je sois — en tout cas, je défends ardemment le concept — ouvert aux renoncements. On va dire ça comme cela.

Johanne KOUASSI : Il y a une demande de prise de parole de Jean-Noël AQUA.

Jean-Noël AQUA : Évidemment, nous voterons pour cette délibération, et nous sommes particulièrement attachés aussi à la laïcité siégeant notamment dans l'Observatoire parisien de la laïcité dans lequel d'ailleurs vos partenaires des Républicains ne siègent jamais. C'est bien dommage parce que c'est bien de faire des polémiques, c'est mieux de travailler les dossiers concrètement.

Cette polémique est une fausse polémique, en fait. Vous le savez très bien. Vous avez eu un certain nombre d'expressions très claires de connaisseurs de la laïcité. Vous savez très bien que vous faites un distinguo entre l'organisation d'une prise de parole et un concours de jeunes.

Évidemment, l'organisateur ne peut pas contrôler. C'est le principe. D'ailleurs, si vous êtes attachée à la laïcité, vous êtes attachée à la liberté d'expression, j'imagine, et à la liberté de conscience, j'imagine. Donc, évidemment, un organisateur ne peut pas contrôler à l'avance ce qui va être dit. Des propos effectivement hors-sols ont été prononcés et tout de suite condamnés. Il n'y a absolument aucun problème avec la Ligue de l'enseignement. Il y a un problème avec la personne qui a tenu ces propos. Mais, puisque vous êtes attachée à la laïcité, je vous amène donc à revoir sa définition, notamment sur la liberté de conscience et la liberté d'expression.

Donc, nous voterons bien évidemment pour la Ligue de l'enseignement et pour le travail admirable qu'elle peut fournir en direction de nos jeunes.

M. LE MAIRE : Merci. Par ailleurs, ils ont organisé quand même un certain nombre d'activités dans le 13^e qui sont tout à fait intéressantes sur ce plan comme sur d'autres, notamment sur la liberté d'expression puisqu'ils ont fait une série d'expositions sur Charlie et les suites de Charlie.

Je vais faire voter la DFPE 77. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 34 VOIX

CONTRE : 4 (UDC)

ABSTENTION : 1 (M. PENG)

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE.

2022 DVD 91 Avenant à la convention d'exploitation des lignes de bus de quartier à Paris dites Traverses

M. LE MAIRE : Nous passons à la DVD 91 qui concerne un avenant relatif à l'exploitation des lignes de bus. En l'occurrence, nous sommes sur la Traverses pour une modification d'itinéraire dans le 14^e.

Antoine GUILLOU : Absolument, M. le Maire. Une délibération qui nous concerne ici dans le 13^e indirectement puisqu'il s'agit de modifications du trajet de la Traverses Bièvres - Montsouris qui concerne à la fois le 13^e et le 14^e. Mais, les modifications sont essentiellement dans le 14^e. C'est ce que vient acter cette délibération ainsi que des modifications des Traverses dans d'autres arrondissements parisiens.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'interventions ? Donc, on va formellement l'adopter. DVD 91 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (M.PENG)
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE.

2022 DVD 142 Stationnement de surface (bois, autocars et professionnels) : modalités diverses

M. LE MAIRE : DVD 142. Il s'agit des modalités concernant le stationnement des autocars, professionnels.

Antoine GUILLOU : Merci, M. le Maire. Oui, diverses dispositions concernant le stationnement sur les autocars, effectivement, vous venez de le dire avec quelques modifications sur le pass autocar, notamment pour rendre payant l'annulation tardive d'un pass autocar occasionnel. Si jamais les membres de notre Conseil sont amenés à en faire la demande, vous voilà prévenus.

La délibération propose également les modifications de quelques autres dispositions sur le stationnement. Je signale notamment la création d'un tarif de stationnement pour les livreurs deux roues pour faire en sorte que les livreurs professionnels payent leur stationnement. Ils ne pourront stationner que sur le stationnement payant dans le cadre de ce tarif, et un tarif préférentiel également pour le stationnement dans les bois de Boulogne et de Vincennes.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Donc, je vais la faire voter tout de suite. DVD 142 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. Je vous en remercie.

POUR : 35 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4 (UDC)
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE.

2022 DASCO 135 Subventions d'investissement (34 517 €) à cinq collèges au titre du budget participatif des collèges édition 2021/2022

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux collèges. Je vais laisser la parole à Vincent BOULET concernant déjà une série de subventions d'investissement.

Vincent BOULET : Merci, M. le Maire. Donc, les subventions d'investissement pour le budget participatif des collèges. On a déjà évoqué cette situation dans nos précédents conseils à la suite de la reprise du budget participatif des collèges sur le principe que les collégiens votent et choisissent collectivement, sur catalogue, 15 projets répartis en cinq thématiques, qui est adressé à l'ensemble des collèges parisiens. Pour ce qui concerne cette délibération, il s'agit de la thématique « Agir pour le climat » en faveur du collège Flaubert pour un projet de jardin partagé pour un montant de 4 944 €. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention. Donc, je vais faire voter la DASCO 135. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DASCO 136 Collèges publics – contribution (1 643 555 €) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés du service de restauration autonome pour 2023

M. LE MAIRE : Toujours les collèges, toujours Vincent BOULET. On va passer à la restauration de notre internat.

Vincent BOULET : Merci, M. le Maire. Effectivement, il s'agit de la contribution de la Ville de Paris au service de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome.

À la suite du passage progressif de la restauration des collèges à la Caisse des écoles, il nous reste trois collèges en système de restauration autonome qui sont Georges Braque, Moulin des Prés et Thomas Mann. Thomas Mann comporte en plus, comme vous le savez, un internat. Cette contribution de la Ville est une contribution par repas calculée en fonction de l'organisation des établissements et des recettes familiales prévisionnelles.

Au terme de ce calcul, il vous est proposé une contribution de 172 000 € pour la restauration de Georges Braque pour l'année 2023, 97 000 € pour Moulin des prés, 111 000 € pour la demi-pension de Thomas Mann et 52 000 € pour l'internat de Thomas Mann. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : C'est bien de continuer à améliorer l'internat et le reste des collèges bien évidemment. Y a-t-il des demandes d'interventions sur cette délibération ? Au passage, je me réjouis que l'on avance sur la reprise de la restauration des collèges. Ce n'était pas une mince affaire, mais cela avance bien.

DASCO 136 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DPE 45 Subventions (93 000 €) et conventions avec trois associations œuvrant pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiens

M. LE MAIRE : Nous passons à la DPE 45. C'est Danièle SEIGNOT qui la rapporte évidemment. Il s'agit d'associations qui œuvrent pour la prévention des déchets.

Danièle SEIGNOT : Oui, M. le Maire. Je vous remercie. Par cette délibération, il s'agit effectivement de voter des subventions à hauteur de 93 000 € à trois associations qui œuvrent pour la réduction et la valorisation des déchets.

Le 13^e est plus particulièrement concerné par l'action de l'association Unis-Cité qui propose un programme de sensibilisation, notamment la réduction des déchets alimentaires, en allant à la rencontre du public sur les marchés, dans les écoles et auprès des commerçants. Cette association bénéficiera d'un soutien à hauteur de 42 000 €. Je vous propose donc d'en délibérer.

M. LE MAIRE : Merci. Je ne vois pas de demandes d'interventions. Donc, je soumetts à vos suffrages la DPE 45. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DAC 243 Subvention (5 000 €) et avenant à la convention pour l'implantation d'une résidence artistique de Bétonsalon avec le dispositif Action collégien, dans le cadre de l'Art pour Grandir

M. LE MAIRE : Nous passons aux affaires culturelles. C'est Philippe MOINE qui va la rapporter. Il s'agit d'une résidence artistique.

Philippe MOINE : Oui, il s'agit d'une résidence artistique dans le cadre de l'Art pour Grandir. On avait déjà voté une délibération lors d'un précédent Conseil portant sur 54 résidences d'artistes dans ce cadre. Là, il s'agit d'une 55^{ème} qui concerne Bétonsalon, Centre d'Art et de Recherche, installé dans le 13^e arrondissement qui nous est bien connu. Ce n'est pas le moindre des intérêts de l'Art pour Grandir que de permettre justement à des structures culturelles comme Bétonsalon d'intervenir directement dans des établissements scolaires, en l'occurrence, ici des collèges. En l'occurrence, Bétonsalon propose cette année un programme à destination du collège Evariste Galois, après être intervenu à Thomas Mann cette année.

La résidence est organisée par une artiste qui s'appelle Anna HOLVECK sur le thème du cri. Dans la délibération, il y a une description tout à fait intéressante de ce programme. Il s'agit de permettre à des collégiens de travailler justement sur le thème du cri à la fois comme expression de sentiment, mais également comme forme sonore. Le programme permettra aux collégiens de travailler avec cette artiste dans le cadre d'ateliers d'enregistrements, d'acoustiques et de réaliser un travail tout à fait intéressant. Il nous est donc proposé de soutenir cette résidence.

M. LE MAIRE : On sera invité à écouter les cris. Surtout que quand je suis redevenu papa, j'ai acheté un casque antibruit. Donc, je pourrais y aller avec, je pourrais tester son efficacité. Y a-t-il des demandes d'interventions ? DAC 243. Désolé pour la plaisanterie. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DAC 314 Renouvellement de la convention de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et le Groupement d'intérêt public pour la réussite éducative à Paris

M. LE MAIRE : DAC 314. C'est une délibération transverse. Même si elle parle du conservatoire, elle parle de son implantation dans les écoles et dans les collèges. Mais, c'est Philippe MOINE qui la rapporte.

Philippe MOINE : Effectivement, il s'agit d'un volet plus particulièrement culturel de ce programme pour l'égalité des chances. Il s'agit, en effet, de renouveler une convention entre les conservatoires de la Ville de Paris et le Groupement d'intérêt public pour la réussite éducative à Paris.

En l'occurrence, le dispositif de réussite éducative s'inscrit dans le cadre du volet égalité des chances de la loi de 2005 pour la cohésion sociale qui prévoit d'apporter un soutien éducatif, culturel et social à des enfants et des jeunes âgés de 2 à 16 ans qui sont dans des quartiers inscrits en politique de la Ville ou dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire.

Pour la mise en œuvre de ce dispositif, a été créé à Paris un Groupement d'intérêt public pour la réussite éducative qui réunit l'État et la Ville de Paris et, depuis 2018, la direction des affaires culturelles de la Ville s'est plus particulièrement investie dans le cadre de ce dispositif afin de promouvoir l'accès à des pratiques artistiques des jeunes définis selon les critères que j'ai évoqués.

En particulier, un partenariat a été développé avec les conservatoires municipaux de 8 arrondissements parisiens, dont le 13^e arrondissement, c'est-à-dire les arrondissements les plus populaires de Paris, là où

effectivement se posent davantage les questions que souhaitent traiter la loi pour l'égalité des chances. En l'occurrence, le dispositif prévoit l'accueil dans des conservatoires de ces 8 arrondissements de 60 élèves qui ont été repérés par les équipes pluridisciplinaires de réussite éducative. Le principe est que ces jeunes qui souhaitent pratiquer la danse, la musique ou du théâtre bénéficient de la gratuité dans l'accès au conservatoire pendant deux ans, et, s'ils souhaitent poursuivre au sein du conservatoire, ils basculent à ce moment-là dans la règle commune, c'est-à-dire avec une tarification définie selon dix tranches dépendantes des revenus des parents. Mais, il y a d'abord deux ans de gratuité.

Cela s'inscrit aussi dans le cadre de la réforme des conservatoires qui avait été engagée par la Ville en 2015, et qui prévoit la démocratisation de l'accès aux conservatoires pour faire en sorte que des jeunes issus de milieux plus populaires accèdent aux conservatoires et à la qualité de ses enseignements.

Le directeur du conservatoire du 13^e m'a précisé qu'à ce stade il y a huit élèves qui sont accueillis dans ce cadre dans le conservatoire du 13^e qui est, effectivement, le prorata correspondant à 1/8^{ème} des effectifs parisiens.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Philippe MOINE. Je ne vois pas de demandes d'interventions. Donc, je vais faire adopter cette belle convention.

DAC 314 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie. Pardon ? Vous vous êtes abstenu. Excusez-moi. Je ne l'avais pas vu. J'en prends acte.

POUR : 35 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 (UDC)

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

2022 DSP 102 Subventions (140 000 €) et conventions avec l'Association de santé mentale du 13^e arrondissement de Paris et GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (18^e, 19^e, 20^e)

M. LE MAIRE : DSP 102. C'est Wilfried BETOURNÉ qui la rapporte. Il s'agit d'une convention qui concerne notre Association de santé mentale du 13^e arrondissement.

Wilfried BETOURNÉ : Merci, M. le Maire. En fait, il s'agit dans le cadre de cette délibération d'accorder la subvention globale de 140 000 € à Paris et de signer les conventions avec l'Association de santé mentale du 13^e, mais aussi avec le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences.

En fait, pour le financement des équipes ELIAHS. Il y en a quatre à Paris, dont une dans le 13^e arrondissement. Les trois autres sont dans le 18^e, 19^e et 20^e arrondissement.

Le principe de ces équipes ELIAHS est de faire le lien entre les signalements qui proviennent des bailleurs sociaux et le secteur psychiatrique pour les personnes en grande vulnérabilité et fragilité sur le plan psychiatrique et donc d'amorcer ce suivi au CMP sans passer par la case hospitalisation qui représente souvent un traumatisme pour les personnes qui entrent dans la psychiatrie par ce biais.

Ces équipes ELIAHS ont fait l'objet d'évaluations, de rapports d'évaluations. Elles ont montré leur efficacité. Elles ont montré leurs capacités à éviter des hospitalisations, à prendre en charge efficacement des personnes en les accompagnant de chez elles jusqu'à la prise en charge en secteur psychiatrique.

L'idée de cette subvention est de maintenir leur financement. Sur la base d'un cofinancement, la délégation départementale de Paris contribue, l'Agence régionale de santé Île-de-France va contribuer également, les bailleurs sociaux, qui y participent, participent également financièrement. Bien entendu, l'ASM 13 et le GHU Neurosciences participent aussi financièrement.

Chacune de ces équipes ELIAHS a un coût estimé à 140 000 € par an. La participation de Paris est de ce montant. Pour l'ASM 13, c'est 35 000 € de subventions qui sont attribuées. Je précise juste dans la suite de l'exposé que je ne prendrai pas part au vote, comme je siège au conseil d'administration de l'ASM 13.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Wilfried BETOURNÉ. C'est un très gros projet que l'on avait accompagné qui nous est extrêmement utile et c'est quelque chose de précieux. Nous en avons pris l'initiative. Je crois qu'avec le 20^e, nous étions les deux premiers arrondissements. Mais, l'initiative est notamment née d'ici parce qu'on était confronté à des sujets qu'on n'arrivait pas à traiter correctement, et des personnes qu'on n'arrivait pas à accompagner correctement aussi. Donc, je voulais vous le souligner fortement. Pas de demandes d'interventions ?

Donc, DSP 102 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

NPPV : 1 (MM. BETOURNE)

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DILT 8 Concession de services cabines photographiques, autorisation de signature

M. LE MAIRE : Nous revenons à Éric OFFREDO pour les cabines photographiques. Je ne vois pas le photocopieur. Mais, il doit y avoir le photocopieur qui revient tous les ans. Je ne comprends pas que l'on fasse un truc par an. Mais, c'est comme cela.

Éric OFFREDO : J'ai une bonne nouvelle pour vous. Cela ne va pas revenir tous les ans. En fait, effectivement, les deux dernières années, nous avons voté des avenants au contrat qui avait été signé dans l'attente d'un changement du cahier des charges. Ce cahier des charges a été changé et il va nous permettre d'avoir un nouveau marché.

Je vais revenir sur les détails du marché précisément. La vraie nouveauté est d'importance. Pour ceux qui souhaitent avoir des photos d'identité numérisées qui peuvent être utilisées notamment pour le permis de conduire, si vous voulez dématérialiser toute la procédure pour faire le permis de conduire, il faut avoir une photo validée. Nous avons des machines qui ne le permettaient pas. Nos vieux photomats ne permettaient pas d'avoir cette version numérisée. Cela existe. Vous en trouvez notamment métro Bibliothèque, par exemple. Il y a une cabine qui permet de les faire, mais nous n'avions pas cela dans les mairies d'arrondissements.

Le présent marché va permettre d'intégrer à compter du 1^{er} mars 2023, je crois, cette nouveauté qui est d'importance puisqu'effectivement je pense que c'était aussi peut-être ce qui pouvait justifier le moindre usage de ces cabines.

Donc, cela représente 41 appareils avec 18 cabines photographiques et 23 photocopieurs. Ce n'est quand même pas rien. Ils génèrent un chiffre en moyenne annuelle de 360 000 € hors taxes avec des tarifs qui sont aujourd'hui de 5 € le tirage de cinq photos et de 10 centimes d'euros la photocopie A4 en noir et blanc. La Ville de Paris perçoit une redevance variable qui est entre 10 et 30 % du chiffre d'affaires trimestriel, avec une redevance fixe qui est variable suivant les machines, suivant les emplacements et une redevance moyenne de 120 000 €, donc 600 000 € sur cinq ans. C'était le précédent marché.

Le nouveau marché — on se base sur l'année 2021 — affiche un chiffre d'affaires de 358 000 € hors taxes. Et pour cinq ans, si l'on fait une simple règle de trois : 1 790 000 € hors taxes, puisque nous allons passer le marché pour cinq ans. Dans cinq ans, il y aura de nouveau une délibération, mais d'ici là je pense que nous n'y reviendrons pas.

Deux sociétés étaient en concurrence avec trois critères qui permettaient de choisir.

1. Le mécanisme de redevance proposé, bien évidemment, pour que nous puissions maximiser la rentabilité des machines pour la Ville de Paris.
2. La valeur technique.
3. L'attractivité de l'offre tarifaire vis-à-vis des usagers.

Il y a eu un dialogue compétitif et deux offres étaient - je vous invite, si vous le souhaitez, c'est dans la délibération, à regarder le processus d'attribution. Je l'ai lu avec attention - effectivement, deux offres étaient assez proches et assez intéressantes. Il y en a une quand même qui sort du lot.

Il nous est donc proposé de signer le contrat de concession pour la mise en place de l'exploitation des cabines photographiques et photocopieurs avec les mairies d'arrondissements, avec la société SOC Construction Électromécanique SCEM, à compter de mars 2023.

M. LE MAIRE : Merci. J'ai été très déçu. Je n'ai jamais vu personne ramasser des photos jetées au pied de la machine. Je suis un grand poète surtout... Je ne vois pas de demandes d'interventions. Donc, on va faire adopter cette délibération pour cinq ans de tranquillité sur les machines photographiques.

DILT 8 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DGGP 6 Signature d'une convention de déploiement expérimental du dispositif « pass numérique » avec la Métropole du Grand Paris (10^e, 17^e, 18^e) et avenant de prolongation (13^e, 15^e)
--

M. LE MAIRE : C'est Juliette SABATIER qui va rapporter la prochaine délibération : la DGGP 6. Il s'agit du dispositif « pass numérique ». Sujet ô combien important !

Juliette SABATIER : Merci beaucoup. En fait, cette délibération, pour le 13^e, consiste à prolonger l'expérimentation du pass numérique qui, je vous le rappelle, a été lancée fin 2020, et qui consiste en la distribution aux allocataires du RSA de chèques qui s'apparentent à des tickets restaurants en termes d'objets physiques, et qui leur permettent de se financer la participation à des ateliers visant à développer les compétences en matière d'utilisation d'outils numériques, les compétences dites essentielles comme rédiger un mail, se servir d'un traitement de texte, effectuer des démarches en ligne.

À la suite d'un premier appel à manifestation d'intérêt, le 13^e et le 15^e arrondissement sont devenus un territoire pilote pour l'expérimentation du pass. Là, il s'agit simplement d'autoriser la Maire de Paris à signer un avenant à la première convention pour la poursuite de l'expérimentation pour un an de plus.

Le dispositif connaît une bonne application sur le terrain. Il y a de bons retours des professionnels qui le mettent en œuvre, des prescripteurs et des acteurs comme la Maison de l'inclusion numérique dans le 13^e qui reçoivent les allocataires.

S'il y a un regret, c'est que cela ne se déploie pas assez vite, assez, mais c'est notamment en raison du profil des personnes que l'on cherche à toucher, à savoir les allocataires du RSA, comme je le disais. Ils ne sont pas toujours faciles à mobiliser sur des actions qui relèvent de la formation, en l'occurrence. Donc, cela vaut le coup de poursuivre l'expérimentation.

Par ailleurs, la même délibération autorisera la Maire à étendre l'expérimentation à trois nouveaux arrondissements : le 10^e ; le 17^e ; et le 18^e.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Pour vous signaler aussi que nous avons accueilli dans le 13^e une grande réunion de tous les acteurs sociaux, Pôle emploi, etc., sur toutes les questions d'inclusion numérique sur lesquelles on est un petit peu au-devant de la main depuis un certain nombre d'années dans le 13^e.

Je vais faire voter cette délibération : la DGGP 6. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. Je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

13 2022 18 Adoption de la procédure d'urgence

M. LE MAIRE : Nous allons adopter la procédure d'urgence, comme je vous l'avais indiqué en début de ce Conseil. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DASCO 121 Caisse des écoles (13^e) – subvention 2023 (8 872 500 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022/2024

M. LE MAIRE : Nous continuons avec Emmanuel COBLENCE avec la subvention annuelle. Cela ne va pas être la seule sans doute pour la Caisse des écoles. La DASCO 121.

Emmanuel COBLENCE : Merci, M. le Maire. Effectivement, délibération importante pour la subvention annuelle de la Ville à la Caisse des écoles du 13^e arrondissement. Je ne reviens pas sur des éléments de circonstances et de contexte que vous connaissez tous. Nous les avons évoqués à de nombreuses reprises dans ce Conseil : les crises très importantes, crises exogènes, crises géopolitiques, économiques, sanitaires. Elles ont eu un impact extrêmement fort sur les caisses des écoles partout dans le pays, notamment sur la Caisse des écoles du 13^e arrondissement. On constate des hausses de prix très massives sur tous les flux dans les cuisines et les cantines. On constate une inflation très importante des denrées alimentaires qui ne ralentit pas et l'on constate enfin, troisièmement, une augmentation mécanique en particulier sous l'effet de la hausse du SMIC de la masse salariale des caisses des écoles.

Dans ce contexte, évidemment, les finances des caisses des écoles sont dans un équilibre précaire et difficile ; sachant par ailleurs que la Ville a décidé de maintenir ses tarifs de cantine, c'est-à-dire de ne pas faire payer justement la hausse de ces denrées aux familles parisiennes, ce qui aurait pu nous conduire à une augmentation de près de 40 % des tarifs. Nous avons fait un choix politique différent.

Cette subvention qui nous est proposée est une subvention pour l'année 2023 en hausse significative. Elle s'élève désormais à 8 872 000 €. Cette proposition suit une délibération que nous avons votée lors du dernier Conseil qui proposait déjà une rallonge à la subvention 2022. Vous voyez que la Ville met les moyens pour faire face à ces crises importantes.

Comme le maire l'indiquait, on peut penser que peut-être cette subvention ne permettrait pas totalement, si l'inflation venait à se poursuivre, de faire face à l'ensemble des dépenses sur l'année 2023. Donc, on peut imaginer qu'il est possible à l'avenir que nous ayons à nouveau à voter une rallonge pour ce budget.

En tout cas, c'est déjà cela : 8 872 000 €. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Je voulais juste ajouter quelques mots évidemment dans le même esprit de ce que vient d'indiquer Emmanuel COBLENCE. On est à un degré d'incertitude extrêmement fort. Évidemment, on essaye de prendre des contacts avec les autres caisses des écoles parisiennes. Mais, au-delà des frontières de Paris, les renouvellements de marchés sur certaines denrées sont en augmentation de plus 40 %. Pour l'énergie, vous avez à peu près des évolutions similaires. On va avancer cette année un peu à l'aveugle. C'est pour cela que je disais, en propos liminaires,

en précisant que ce ne serait sans doute pas la seule délibération. Cette subvention en très forte hausse, mais nous ne savons pas du tout si elle va nous permettre de terminer l'année. Donc, je solliciterai sans doute la Ville de Paris au budget modificatif pour avoir une subvention supplémentaire. Ce fut le cas cette année.

Je vous rappelle que la Ville de Paris pour la fin d'année a versé 2 millions d'euros supplémentaires par rapport à sa subvention. Si on ne l'avait pas fait, si la Ville de Paris n'avait pas abondé le budget de toutes les caisses des écoles parisiennes, il aurait fallu pour compenser augmenter de 40 % les tarifs actuels. Comme une grande part des repas est subventionnée, si l'on avait fait reporter cette augmentation uniquement sur la tarification, c'était plus de 40 %. C'est pour que chacun comprenne de quel chiffre l'on est en train de parler.

Je vais faire voter cette subvention : DASCO 121. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DASCO 73 Collèges publics parisiens – dotations complémentaires de fonctionnement (508 160 €) et subventions travaux (76 074 €)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DASCO 73. Il s'agit des dotations complémentaires de fonctionnement et des travaux concernant plusieurs collèges. C'est évidemment Vincent BOULET qui rapporte.

Vincent BOULET : Merci, M. le Maire. Effectivement, des dotations complémentaires de fonctionnement et des subventions pour travaux telles que nous en votons régulièrement. En ce qui concerne les dotations complémentaires de fonctionnement, il s'agit pour la Ville d'aider les collèges à faire face à la hausse des tarifs de chauffage et d'électricité pour un montant total de 23 000 € à répartir entre les collèges Elsa Triolet, Évariste Galois, Gustave Flaubert, Moulin des Prés et Thomas Mann. Nous avons déjà voté une délibération qui allait dans le même sens dans un Conseil d'arrondissement précédent. Je pense aussi, vu le contexte, que ce n'est pas la dernière que nous aurons à voter.

Par ailleurs, cette délibération inclut également des subventions pour travaux divers sur une porte coupe-feu Elsa Triolet pour 3 500 €, sur le remplacement d'extincteurs à Georges Braque pour 2 500 €, divers travaux sur l'interphone et l'ascenseur de Gustave Flaubert pour 13 000 € et des travaux sur la chaufferie de Thomas Mann pour 1 700 €. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Vincent BOULET. Pas de demandes d'interventions ? Donc, DASCO 73 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DFPE 184 Subvention exceptionnelle (400 000 €) et avenant n° 2 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6^e) pour ses quinze établissements d'accueil de la petite enfance.
--

M. LE MAIRE : Johanne KOUASSI, maintenant. La DFPE 184 avec une subvention exceptionnelle à la Maison des Bout'Chou qui est en difficulté.

Johanne KOUASSI : Dans le prolongement de ce qui a pu être exposé par Emmanuel COBLENCÉ précédemment sur la Caisse des écoles, le domaine de la petite enfance subit aussi de plein fouet l'inflation. Là, en particulier, les hausses de charges de personnels qui ont augmenté fortement. En même temps, c'est aussi un domaine où il est important d'avoir une valorisation salariale et un soutien aussi du pouvoir d'achat. Donc, il y a eu une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 674 877 € votée en mars 2022. Avec cette hausse des frais de personnels de 8 %, l'Association se retrouve donc en difficulté.

C'est la Maison des Bout'Chou qui gère plusieurs établissements dans le 13^e arrondissement : un est situé Passage 120 ; un autre, rue de la Santé qui s'appelle Bout'Chou Péan ; la crèche d'ici et d'ailleurs avenue Claude Régaud et une Ronde autour du monde située Place Farhat Hached. Il est donc proposé de voter une subvention exceptionnelle de 400 000 €, mais qui se décompose en deux parties.

1. Une première subvention de 200 000 € pour permettre tout simplement l'équilibre financier lié à la gestion de cette année.
2. Une avance de 200 000 € sur la subvention de fonctionnement qui sera allouée au titre de l'année 2023 parce que logiquement quand les frais de personnels ont augmenté, ils se reportent forcément d'une année sur l'autre.

Donc, cela s'inscrit vraiment dans les mesures de soutien au secteur associatif. On avait déjà évoqué au dernier Conseil d'arrondissement la situation d'inflation aussi bien des coûts salariaux, de l'énergie que d'une manière générale. Forcément, elle se fait ressentir sur des structures qui malgré une bonne gestion peuvent se retrouver fragilisées par ces événements extérieurs. C'est pour cette raison qu'il vous est proposé ce soir de voter cette subvention exceptionnelle.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vous en prie, vous avez la parole.

Mireille ESTIENNE : Merci, M. le Maire. C'est vrai que cette association rencontre de nombreuses difficultés. Il faudra néanmoins être vigilant pour les prochaines années pour voir si ce déficit continue à augmenter ou pas. Merci.

M. LE MAIRE : Une association très impliquée qui gère aussi un lieu très particulier puisque c'est Péan et des crèches en horaires décalés également. Donc, effectivement, c'est pour nous un partenaire très important. Cela valait le coup de l'aider à traverser cette passe difficile.

DFPE 184 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DFPE 185 Subvention exceptionnelle (400 000 €) et avenant n° 3 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance

M. LE MAIRE : Toujours Johanne KOUASSI. Il s'agit d'une autre subvention exceptionnelle cette fois-ci pour la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon.

Johanne KOUASSI : Malheureusement, je ne l'ai pas. Mais, il s'agit de toute évidence de la subvention de fonctionnement pour la Kalabane qui est située dans l'enceinte du parc de Choisy. C'est un projet intéressant avec une part du temps assez importante consacrée à des activités d'extérieur parce que le lieu s'y prête.

Là encore, on est dans le même le cas de figure : une subvention exceptionnelle, mais cette fois pour un montant de 500 000 € pour la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon pour l'ensemble des 28 établissements qui sont gérés à l'échelle municipale par cette structure.

En ce qui concerne le 13^e arrondissement, il s'agit de la Kalabane qui a un accueil de 17 places.

On voit finalement que ces demandes de subventions exceptionnelles — le fait qu'elles soient sur différentes structures associatives — démontrent bien qu'il s'agit d'absorber des hausses de coûts exogènes et pas des problèmes de gestion intrinsèques à ces structures.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Johanne KOUASSI. Pas de demandes d'interventions ?

Donc, DFPE 185 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DJS 32 Transformations Olympiques – subventions (100 000 €) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 18 associations dans le cadre du dispositif « Sport senior en plein air »

M. LE MAIRE : Nous passons aux JO, si je puis dire, parce qu'il y a une série d'opérations liées directement à la préparation des JO. On commence par un dispositif « Sport senior en plein air » et c'est Morgane LACOMBE qui la rapporte.

Morgane LACOMBE : Oui. Merci, M. le Maire. C'est le dispositif « Sport senior en plein air » qui s'inscrit dans le programme Héritage, Transformation olympique de la Ville de Paris. Il a pour objectif de développer le sport senior en extérieur, et d'infuser des projets de sport adapté aux seniors au sein des clubs et des comités sportifs. Il complète à ce titre le dispositif Paris Sport senior qui existe déjà et l'offre de pratique sportive au sein des clubs seniors. Ces deux derniers dispositifs bénéficient déjà à 7 000 seniors parisiens. Mais, dans le cadre de Sport senior en plein air, ce sont donc 18 associations supplémentaires qui vont proposer des créneaux dédiés et adaptés dans la mesure du possible en plein air.

C'est via un cofinancement à hauteur de 100 000 € à parts égales entre la Ville de Paris et le fonds de dotations Paris 2024. Les 100 000 € concernent tout Paris.

Pour le 13^e, le montant total des subventions s'élève à 25 500 € et concerne trois associations :

- Le PUC Omnisport ;
- La Domrémy Basket ;
- Le Paris 13 Tennis de table.

Elles vont chacune proposer trois créneaux hebdomadaires à l'intention d'environ 140 seniors. Les activités sportives des seniors sont en croissance, mais restent encore émergentes.

Il est donc important de les soutenir pour que l'accès à cette pratique régulière et financièrement accessible puisse permettre aux seniors de mieux lutter contre la dépendance et l'isolement.

M. LE MAIRE : Oui, c'est un beau projet.

DJS 32 : Pas de demandes d'intervention, donc je vais la faire voter. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DJS 33 Transformations olympiques – subventions (264 400 €) et conventions entre la Ville de Paris et 32 associations dans le cadre du projet « Paris Sportives »

M. LE MAIRE : Nous passons à la DJS 33. Cette fois-ci, c'est Aïmane BASSIOUNI qui le rapporte. On continue dans le cadre des opérations financées dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques, et non pas les seniors.

Aïmane BASSIOUNI : Tout à fait, M. le Maire. Merci beaucoup. Il s'agit cette fois-ci du dispositif « Paris Sportives » qui vise à favoriser la mixité des terrains de sport et consiste à accompagner les clubs également dans leur financement pour l'organisation d'activités sportives régulières dans le but d'inciter les femmes à utiliser nos terrains d'éducation physique en accès libre.

Il s'agit de plusieurs subventions. Une nouvelle fois, je tiens à préciser que nos clubs sont toujours très engagés dans ce dispositif, notamment la Domrémy Basket 13 que nous allons soutenir à hauteur de 7 500 € ; 3 000 € pour la Maison 13 Solidaire ; 10 000 € pour Paris Basket 13 qui s'effectuera dans des parcs et jardins du 13^e ; 18 000 € pour Paris Université Club ; 5 000 € pour le Comité départemental de badminton ; et enfin 4 000 € pour l'association Horizon Karaté qui proposera également du sport dans le square René Le Gall.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Aïmane BASSIOUNI. Je vous en prie. Vous avez la parole.

Mireille ESTIENNE : Merci. Je suis un peu surprise du fait que c'est toujours les mêmes associations qui reçoivent ces subventions. Pourquoi ne diversifierait-on pas les subventions aux associations pour qu'elles puissent toutes avoir la chance d'en avoir ?

M. LE MAIRE : C'est par un appel à projets. Mais Aïmane BASSIOUNI va vous répondre.

Aïmane BASSIOUNI : Merci. En effet, c'est un appel à projets. Ce que vous dites est un peu erroné, dans le sens où je vous invite à regarder les délibérations d'il y a deux ans de ce dispositif. Il s'agissait, par exemple, du Paris 13 Atletico ou d'autres clubs qui n'étaient pas parties prenantes de cet appel à projets. Cette année, elles ne sont pas sélectionnées dans cet appel à projets. Il s'agit de projets que l'on étudie, pas des clubs précisément.

M. LE MAIRE : Merci. Je vais la faire voter.

DJS 33 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité tout de même. Je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

DJS 128 Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances.

M. LE MAIRE : DJS 128. Toujours Aïmane BASSIOUNI. Il s'agit cette fois-ci d'assurer la restauration des stages Paris Sport Vacances.

Aïmane BASSIOUNI : Tout à fait. Merci beaucoup, M. le Maire. Il s'agit tout simplement d'une convention avec notre Caisse des écoles en vue de la restauration pendant les stages gratuits du dispositif Paris Sport Vacances qui permettra donc de proposer des repas, déjeuners et goûters, pendant ces stages qui durent chacun 5 jours.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vais la faire voter tout de suite.

DJS 128 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DSOL 110 conventions avec 9 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2023/2026

M. LE MAIRE : Je laisse la parole maintenant à Béatrice PATRIE. Nous allons passer à la prévention spécialisée. C'est la DSOL 110.

Béatrice PATRIE : Merci, M. le Maire. Il s'agit du renouvellement des conventions passées avec 9 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisées à Paris pour la période 2023/2026. Comme vous le savez peut-être, la prévention spécialisée est mise en œuvre par des associations qui bénéficient d'une autorisation ou d'un agrément.

Donc, il s'agit d'associations agréées, mais qui bénéficient pour leur financement d'une convention qui est renouvelée périodiquement. La dernière convention signée en 2019 s'achève fin 2022. Il s'agit ici de renouveler ces conventions avec ces associations agréées pour la période 2023/2026.

Pour fixer le cadre, la prévention spécialisée est un des outils de la protection de l'enfance. Ce sont des associations qui travaillent de façon transversale. Elles prennent en charge des enfants en difficulté tant sur le plan physique, psychologique qu'affectif, et qui tentent de les réintégrer ou de les intégrer dans la vie de la Cité.

L'action de ces associations s'inscrit dans différentes stratégies ou plans de la Ville de Paris.

- Le plan de lutte contre les violences faites aux enfants, adopté en juin 2022 à l'unanimité du Conseil de Paris.
- Le contrat parisien de prévention et de sécurité qui est en cours d'élaboration.
- Et, le contrat de Ville qui va être lui-même renouvelé.

Vous aurez compris que ces associations réalisent un travail partenarial et transversal, je dirais de façon un peu techno, sur la base d'un diagnostic partagé du territoire. Pour aller vite, les priorités qui ont été dégagées pour la période qui s'achèvera en 2023 sont :

- L'égalité hommes/femmes et la lutte contre les discriminations ;
- La lutte contre les conduites prostitutionnelles qui touchent notamment de plus en plus les mineurs ;
- La prévention des rixes dans le cadre du plan parisien de prévention des rixes ;
- La lutte contre le cyberharcèlement ou le harcèlement scolaire pour prévenir le basculement clair dans la délinquance.

En 2021, la prévention spécialisée parisienne a mis en place un suivi éducatif pour environ 14 161 jeunes de 12 à 21 ans avec une moyenne d'âge de 16 ans, et une proportion d'âges assez stables d'un tiers de jeunes filles.

Le re conventionnement de ces 9 associations bien entendu concerne l'ensemble des arrondissements parisiens.

En ce qui nous concerne, une seule des associations de prévention spécialisée, mais qui est excellente, travaille sur notre territoire d'arrondissement. Il s'agit de l'association Arc Équipes d'Amitié aussi appelée

Arc EA. Le nombre d'équivalents temps plein, c'est-à-dire de personnels, s'élève à 77,9. Mais, cette association intervient aussi dans le 10^e, dans le 15^e, et le 18^e.

En 2021, 3 364 jeunes ont été suivis par ce service de prévention spécialisée pour une dotation globale en 2021 de 4 441 018,52 €.

Il s'agit de renouveler cette convention avec une augmentation substantielle du budget, et surtout un budget permettant le recrutement de nouveaux éducateurs. En équivalents temps plein, cela fait 272 et quelques éducateurs. En personnes physiques, cela fait 244 éducateurs pour tout Paris, dont une dizaine d'éducateurs pour l'association Arc EA qui travaille notamment sur le 13^e arrondissement.

Je vous engage à voter favorablement cette délibération de re conventionnement.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Béatrice PATRIE. Je ne vois pas de demandes d'intervention. Donc, je vais me contenter de la faire adopter.

DSOL 110 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

DSOL 143 Subventions de fonctionnement (430 404 €) à 4 associations et au CASVP et subvention d'investissement (35 000 €) à une association pour diverses actions de lutte contre l'exclusion. Convention. Avenant.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSOL. 13. C'est Juliette SABATIER qui la rapporte. Il s'agit de subventions à plusieurs associations.

Juliette SABATIER : Effectivement. Merci. Plus exactement, ce sont des subventions de soutien à des associations, mais aussi à celui qui est encore appelé le CASVP dans la délibération, mais qui s'appelle maintenant l'Espace parisien des solidarités — EPS. Pour ce qui nous concerne, c'est cette subvention que je vais vous présenter.

Donc, subvention de fonctionnement pour un peu plus de 430 400 € à 4 associations et subvention d'investissement pour 35 000 € à 1 association.

Pour ce qui concerne le 13^e, il y a deux choses.

- D'une part, une subvention qui vise, en fait, à rembourser le CASVP si je puis dire pour des repas pris par de jeunes mineurs non accompagnés qui déjeunent habituellement au restaurant Santeuil, et qui ont dû déjeuner durant des travaux qui ont eu lieu au restaurant solidaire Santeuil à Baudricourt. Ce sont une quarantaine de jeunes mineurs non accompagnés, pour certains qui sont en hébergement d'urgence hôtelier, et pour d'autres qui sont dans un centre d'accueil géré par l'association Aurore, et qui n'ont pas de repas sur place dans leur établissement d'hébergement et qui déjeunent donc dans nos restaurants de la Ville de Paris. La subvention pour ces 1 044 repas s'élève à 3 545 €.
- Je mentionne pour votre information une action que je trouve très intéressante pour laquelle une subvention est aussi incluse dans cette délibération pour un montant de 14 800 €. Il s'agit de l'action d'une association qui s'appelle Bibliothèque sans frontières, et qui déploie des médiathèques hors les murs sous forme de kits qui s'appellent les Ideas Box. Cela tient sur une petite palette. Cela se déploie un peu où l'on veut, en extérieur ou en intérieur, pour créer une médiathèque de 100 m² en 20 minutes. Ils le font entre autres dans les gymnases qui sont utilisés par la Ville pour le plan d'urgence hivernal, dont le gymnase Bourneville dans le 13^e puisque c'est un plan hivernal qui est tournant. Je voulais vous indiquer cette action au passage.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Juliette SABATIER. Je vous en prie, M. SHOUKRY.

Habib SHOUKRY : Je vous remercie, M. le Maire. Je souhaitais intervenir. Nous allons voter pour. Mais, l'accompagnement de l'État sur ce sujet n'est absolument pas à la hauteur des enjeux. Et, aujourd'hui, nous faisons du saupoudrage pour essayer d'aider ceux que nous pouvons. Mais, il est impératif d'avoir une vision entre l'État et la Ville pour que l'on ait moins de sans-abri dans les rues à Paris.

M. LE MAIRE : Merci. Je souscris évidemment à vos propos. Mais, il ne s'agit pas de cela même s'il y a une action qui rejoint le plan hivernal indirectement avec cette médiathèque itinérante. Sinon, je partage votre avis. Nous avons eu l'occasion d'en parler ici. Je suis très inquiet sur la manière dont on va passer l'hiver et les conditions, mais aussi avec le nombre de personnes dehors. Malheureusement, on aura une réponse au moment de la nuit des solidarités. On aura des chiffres plus précis. Je vais faire voter la DSOL 143. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NPPV : 1 (MME RAYMOND-ROSSI)

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 SG 86 Avenant n° 3 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'État et aux modalités de participation financière de la Ville dans le cadre du Plan de vidéo protection de Paris (PVPP)

M. LE MAIRE : Nous passons à la SG 86. Il s'agit d'ajouter quelques caméras au Plan de vidéosurveillance ou de vidéo protection. C'est Béatrice PATRIE qui rapporte la délibération.

Béatrice PATRIE : Merci, M. le Maire. Il s'agit plus précisément d'autoriser Mme la Maire de Paris à signer un avenant au Plan de vidéo protection pour Paris. Ce plan a été conclu en février 2010. Il a déjà fait l'objet d'un premier avenant en 2016. Et l'on nous demande que la Maire de Paris soit autorisée à signer un deuxième avenant. Ces deux avenants portent sur l'extension du dispositif de vidéosurveillance sur le territoire de la Ville de Paris.

Pour clore rapidement un débat qui, à mon sens, est un peu dépassé, il faut le dire, la vidéo protection ne remplacera jamais la présence humaine sur le terrain pour prévenir la délinquance et réprimer les contrevenants. Pour moi, c'est un outil comme une autre. C'est un outil technique qui doit être bien utilisé, qui a plusieurs fonctions, dont une qui ne marche pas du tout et une qui est essentielle.

D'abord, il y a une grande demande des habitants de déployer la vidéo protection parce qu'ils se sentent plus en sécurité, à tort ou à raison. Le deuxième objectif de la vidéo protection est de dissuader les délinquants, les contrevenants. Je peux vous dire que cela ne marche pas du tout parce qu'ils ne sont pas complètement à la masse. En principe, ils ne vont pas commettre leurs méfaits sous la caméra de vidéo protection. Sinon, ils prennent leurs dispositions pour l'invalider avec du scotch double face ou tout simplement une bonne pierre de silex.

Le troisième objectif de la vidéo protection est celui sur lequel je voudrais insister. C'est la répression. C'est l'identification des contrevenants et des délinquants. Là-dessus, il faut être objectif et raisonnable. En effet, cette fonction est une fonction qui marche. Elle marche pour la verbalisation de faits qui ne vous sembleront peut-être pas les plus importants dans la délinquance qui est la verbalisation routière, la verbalisation de la circulation. Je rappelle qu'en 2021 il y a eu à peu près 280 000 procès-verbaux pour contravention routière de toute nature grâce aux caméras.

Et, les caméras - je suis un peu gênée par les dialogues, je suis désolée, mais cela résonne - encore très récemment, des faits extrêmement graves de délinquance, je parle d'un viol dont on a entendu parler du côté d'Austerlitz, a permis d'être résolu, c'est-à-dire que l'on a identifié l'auteur grâce au dispositif de vidéo protection. Les caméras du métro marchent très bien parce que c'est un lieu restreint. Dans les dossiers pénaux, on voit très bien le visage des gens.

Je ne fais pas de la philosophie pénale ou autre. Je dis simplement que c'est un outil qui a suscité débat en son temps, c'est-à-dire dans les années 2000. Le débat était légitime. Il portait notamment sur la protection ou sur les atteintes possibles aux libertés et aux droits fondamentaux. Je crois que les différentes lois et réglementations ont pu encadrer de façon satisfaisante la vidéo protection qui est maintenant placée en référence directe à la Constitution, en référence directe à la Convention européenne des droits de l'Homme, et en lien direct et sous le contrôle de la Commission nationale informatique et libertés et, en particulier, du nouveau règlement général sur la protection des données individuelles que l'on appelle RGPD qui donne beaucoup plus de droits aux citoyens sur leurs données personnelles et impose beaucoup plus de contraintes pour les organismes et les collectivités qui traitent des données personnelles.

De nos jours, la vidéo protection est placée à la fois sous le contrôle de la CNIL et, en ce qui concerne la collectivité parisienne sous le contrôle du Comité d'éthique qui a été mis en place en 2009 en même temps que le premier plan de vidéo protection. Il a donc été signé de la même façon par le Maire de Paris qui était Bertrand DELANOË et par le préfet de police de l'époque qui était Michel BODIN.

Je précise que ce Comité d'éthique intègre un certain nombre d'élus. Je fais moi-même partie du Comité d'éthique qui est chargé de contrôler le respect des lois et règlements en vigueur et de la Charte d'éthique qui a été signée en 2009 entre la préfecture de police et la Ville de Paris.

Ceci étant dit, sur la nouvelle convention plus précisément, actuellement, il y a 1 456 sites déjà équipés sur l'ensemble des arrondissements parisiens. Le but de cette nouvelle convention est d'ajouter 315 caméras environ selon un ordre de priorité basé sur 63 sites prioritaires. Ce plan de déploiement de 315 nouvelles caméras commencera en 2022 par un certain nombre d'études de faisabilité et d'audits techniques pour s'achever en 2026 par la mise en fonctionnement de l'ensemble des 315 caméras.

Il faut savoir que les dispositifs de caméras sont la propriété de la préfecture de police, c'est-à-dire du ministère de l'Intérieur. La Ville de Paris, à ce stade, contribue comme d'autres collectivités territoriales non pas à l'entretien et au fonctionnement de ces caméras de vidéo protection, mais aux dépenses d'investissement de dispositifs qui ne lui appartiennent pas, qui appartiennent à la préfecture de police.

Par ailleurs, la Ville de Paris met à disposition à titre gratuit des parcelles d'espaces publics nécessairement où sont implantées actuellement ces 1 456 caméras.

La nouvelle convention qui porte donc sur 315 caméras va nécessiter un budget global d'investissement pour la Ville de 4 000 000 €. Ces 4 000 000 € seront inscrits au budget général de la Ville de Paris à la section investissement, puisque la Ville de Paris ne financera pas et ne finance pas le budget de fonctionnement. La Ville de Paris doit débloquer dès maintenant une somme de 500 000 €, qui est d'ores et déjà inscrite au budget 2022 section investissement de la Ville de Paris, pour la mise en place d'études techniques sur deux sites prioritaires, les deux premiers sites prioritaires, par arrondissement.

Puis, la Ville de Paris versera peu à peu jusqu'en 2026 et sur présentation bien entendu des devis, des factures et des documents comptables, le reste des sommes qui seront mises à sa charge dans l'enveloppe de 4 000 000 €.

Il faut aussi savoir que ce n'est pas complètement à fonds perdu puisque comme les autres collectivités territoriales — cela coûte bien cher ces dispositifs — la Ville de Paris procède à des demandes de subventions auprès de principaux organismes financeurs, à savoir le FIPDR, c'est-à-dire le Fonds d'investissement pour la prévention de la délinquance et contre la radicalisation. Il viendra directement abonder le budget général de la Ville de Paris en compensation partielle des 4 000 000 € déboursés par la Ville de Paris.

Enfin, pour être complète, la préfecture de police développe un plan d'investissement qui est d'ores et déjà programmé pour les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques sur 130 sites, dont 63 sites à Paris. C'est

un plan qui est entièrement financé par la préfecture de police, les fonds des JO et paralympiques, et qui ne concerne pas la Ville de Paris. Mais, si l'on fait le calcul, on en aura donc 63 et 315.

À cette nouvelle convention sera annexée la Charte d'éthique qui a été signée en 2009, mais qui n'a pas été modifiée depuis. Elle prévoit notamment — c'est la loi qui relève du Code de la sécurité intérieure — que tout système de vidéo protection n'est installé qu'après avis de la Commission départementale des systèmes de vidéosurveillance, et qui prévoit aussi les conditions dans lesquelles les agents et notamment les agents de la Ville de Paris doivent être agréés pour avoir accès aux enregistrements ou aux morceaux d'enregistrements qui constituent effectivement des données personnelles. L'accès est réservé à ces agents agréés, et réservé aussi à la Justice qui, sur réquisition lorsqu'il y a une affaire judiciaire en cours, obtient la mise à disposition des enregistrements.

J'en finis par ce qui nous concerne très précisément dans le 13^e arrondissement. On nous dit que ce plan, cette nouvelle convention a été concertée et négociée entre la préfecture de police, la Ville de Paris, c'est-à-dire entre les services de la préfecture de police et les maires d'arrondissement. Je parle sous le contrôle de Monsieur le Maire qui voudra peut-être préciser et intervenir sur ce point. Cette concertation a été rapide. C'est le moins que l'on puisse dire ici en tout cas. C'était en visioconférence et un petit peu formel puisque nous avons compris, c'est ce que j'ai compris, Monsieur le Maire confirmera ou pas, que les arbitrages avaient finalement déjà eu lieu.

Nous souhaitons sur le 13^e arrondissement l'implantation de 12 nouvelles caméras, ce qui nous semblait à la fois nécessaire et pas suffisant. Mais, nous voulions être raisonnables. En réalité, nous avons obtenu — cela nous a été dit franco dès la concertation en visioconférence — 5. Point barre. Et, ce n'était pas la peine... On pouvait en demander 12. On peut faire toutes les demandes que l'on veut, mais on en aurait 5. Je ne veux pas être mesquine. Mais, sur les 5, il y en a 1 qui est située 69 rue de la Glacière et qui est déjà actée et financée, mais la réalisation a été retardée par la covid. En vrai, on en a 4 de plus. Mais, celle-là compte dans les 5. Je vous dis les 5.

- 69 rue de la Glacière. Elle est déjà financée et retardée. Elle est très attendue, mais elle est déjà programmée.
- Angle d'avenue d'Ivry et de la rue de la Pointe d'Ivry.
- 95 rue du Chevaleret et à cheval sur le passage des Crayons dont on a parlé au sujet de la restauration d'un immeuble.
- Angle de la rue de l'Amiral Mouchez et de la rue des Longues-Raies.
- Et, square des Chamailards – carrefour Marcel Duchamp, rue du Château des Rentiers, rue Jean Fautrier.

Cela fait beaucoup, mais j'imagine que ce sera une caméra multidimensionnelle qui aura une vue panoramique de l'ensemble de ces rues. Nous en avons demandé d'autres : avenue d'Italie au niveau de la station Maison Blanche. Cela nous semblait une priorité puisque c'est un nouveau métro. On en avait demandé d'autres et l'on n'a rien obtenu.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, en tout cas. Il y a plusieurs interventions. Je vais commencer par Wilfried BETOURNÉ, Jean-Noël AQUA.

Wilfried BETOURNÉ : Merci, M. le Maire. Je vais indiquer la position de vote de notre Groupe qui ne surprendra personne ou peut-être que si. Nous allons nous abstenir sur cette délibération. Je vois que j'obtiens les réactions escomptées. Trêve de plaisanterie. C'est vrai que Béatrice a mentionné l'existence d'un Comité d'éthique autour de cette Charte qui existe depuis 2009. Ce que nous regrettons en tant qu'écologistes, c'est que ce Comité d'éthique n'ait pas été saisi avant que la délibération nous soit présentée sur l'avenant de cette Charte. Et je pense que, dans la forme, cela aurait été beaucoup plus intéressant de procéder de cette manière.

Par ailleurs, la Charte éthique qui existe et qui va au-delà de la législation qui est plutôt intéressante n'a pas été respectée. En l'occurrence, les parlementaires parisiens doivent être associés normalement et être informés des évolutions de cette Charte. Ils ne l'ont pas été. Je trouve dommage que l'on n'exploite pas

toutes les possibilités offertes par cette Charte parce qu'elle a été pensée justement pour que le débat s'élargisse et que la discussion s'élargisse et qu'elle permette de protéger les citoyennes et les citoyens des dérives éventuelles de cette vidéo protection.

Je vais à nouveau rappeler la position de la Cour des comptes. Là, c'est plus sur le fond. La Cour des comptes a rendu un avis en février 2022. Elle pointe le coût important de ce plan de déploiement de la vidéo protection à Paris par la préfecture de police. Elle estime le coût à environ 500 millions à l'horizon 2026. 500 millions d'euros, ce n'est quand même pas rien en matière de fonds publics. Ce que pointe aussi le rapport de la Cour des comptes, c'est l'inefficacité et le coût du partenariat public/privé qui a été choisi dans le déploiement de ces caméras de vidéosurveillance. On a choisi la méthode la moins efficace, la plus coûteuse, et elle demande qu'en 2026 cette méthode soit révisée pour permettre justement une meilleure efficacité de l'utilisation des fonds publics. La Cour des comptes pointe — c'est récurrent — l'absence totale d'études sur l'efficacité du dispositif. Donc, on dépense énormément d'argent et énormément de fonds publics pour un dispositif dont on pense, dont on estime, dont on voit sur certaines affaires qu'effectivement il remplit sa mission d'efficacité, mais sur laquelle l'on n'a pas d'études probantes, de données probantes sur lesquelles s'appuyer.

Je pense qu'en tant qu'élu, dans le cadre de l'utilisation de fonds publics, on ne peut pas en 2022, qu'il est impossible de s'appuyer sur des données probantes. Je vais citer quelqu'un et cela me fait vraiment beaucoup de mal de devoir citer cette personne, c'est Gérard DARMANIN. Lui-même reconnaît qu'il n'existe aucune donnée probante sur l'utilisation de ces caméras de vidéosurveillance en réponse à la Cour des comptes, et je trouve cela choquant qu'un ministre de l'Intérieur puisse répondre cela, et que nous, élus de la République, puissions dire aux citoyennes et aux citoyens qu'il y a une pression sociale pour l'installation de ces caméras de vidéosurveillance. Oui, elles permettent parfois la résolution d'affaires. Elles permettent aussi dans le cadre de la sécurité routière de réprimer des faits délictueux. Mais, il nous faut ces données probantes. On l'a demandé en tant que Groupe écologiste depuis longtemps. En 2019, on a présenté un vœu, déposé un vœu qui demandait ces études sur l'efficacité de ce dispositif. Il n'y a toujours rien qui arrive. Je trouve dommage que l'on n'avance pas sur cette question et qu'on ne soit pas constructif sur cette question ensemble. C'est indispensable aujourd'hui en 2022, quand on utilise des fonds publics, d'en prouver l'efficacité. Je m'en arrêterai là.

M. LE MAIRE : Merci. Jean-Noël AQUA.

Jean-Noël AQUA : Merci beaucoup. Je ne reviendrai pas sur les arguments développés par Wilfried et sur les remarques aussi développées par Béatrice, mais le Groupe communiste s'abstiendra aussi sur cette délibération. Effectivement, la question du coût, même si ce n'est pas la première question, est quand même énorme.

Je trouve cela piquant de voir que certains sont très avares sur la dépense publique, être assez aveugles quand on parle d'évaluation d'un dispositif et de ce dispositif en particulier. Je pense qu'il y a beaucoup de volontés de répéter finalement des mantras et de s'auto-convaincre que certaines choses sont efficaces alors même que l'on refuse dans le même temps l'évaluation, c'est-à-dire le Ba.BA quand même, de la dépense publique. C'est énormément d'argent la vidéosurveillance. Il faut appeler un chat un chat. C'est énormément d'argent qui pourrait être mieux employé pour la sécurité des citoyens. On sait très bien que la sécurité des citoyens est un enjeu extrêmement important. Ce sont les plus pauvres qui pâtissent bien souvent de l'insécurité. C'est donc un sujet sérieux. C'est clairement un sujet sérieux qui fait — je ne cesserai de le répéter — que nous ne pouvons pas oublier que la Droite, quel que soit son ascendant, a supprimé, notamment du temps de Nicolas SARKOZY, 11 000 postes de fonctionnaires présents, des fonctionnaires de police qui pouvaient être présents sur le terrain et qui pouvaient assurer une sécurité bien meilleure que ces dispositifs peuvent apporter.

Par ailleurs, il y a un tas d'études, même s'il y a un refus de la part des pouvoirs publics d'évaluer de façon systématique, de façon sérieuse, ces dispositifs. En revanche, il y a beaucoup d'études qui ont été faites par des sociologues à droite, à gauche, qui concluent à l'inefficacité du dispositif ou en tout cas à l'inefficacité

relative au vu des sommes dépensées. Les maigres résultats de la vidéosurveillance sont ridicules, en fait. Il y a souvent un effet plumeau où la vraie délinquance, la délinquance de fond évidemment s'adapte et se déplace.

Je sais qu'il y a un sujet qui visiblement passe au-dessus de ce genre de débat. C'est la question de la protection des libertés publiques qui est désormais, cela a été dit par différents intervenants, c'est un sujet du passé, mais, pour lequel je continue à penser qu'il y a encore des questions qui se posent quand on voit la multiplication des caméras, des dispositifs de surveillance divers et variés, des perfectionnements que Mme PÉCRESSÉ veut apporter maintenant au dispositif de reconnaissance non plus faciale parce que la reconnaissance faciale serait dépassée et elle pourrait être détournée. Donc, il y a un tas de dispositifs. Il y a une fuite en avant désormais technophile. Ce n'est pas moi qui vais ne pas être sensible à la technique et à l'avancée des sciences. Néanmoins, il y a une version très scientiste de la manière dont la société peut évoluer et il y a une dérive aujourd'hui sur ces sujets qu'il s'agit de dénoncer, notamment au vu de l'argent, mais pas que. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : M. PENG, vous avez demandé la parole. Après, Marie-Josée RAYMOND-ROSSI. Si l'on pouvait faire des interventions un peu plus courtes...

Chang Hua PENG : Merci, M. le Maire. Bonsoir à tous. Je serai très court dans la mesure où je voulais rassurer un peu l'ensemble de l'assemblée sur un fait matériel tout simplement. L'exploitation vidéo est toujours faite par un policier. Elle donne lieu à procès-verbal. C'est factuel. Ce n'est pas un traitement uniquement réalisé par la machine. Bien évidemment, l'humain est essentiel dans le processus. Et beaucoup d'affaires ont été résolues grâce à ces moyens techniques. Du coup, pour la manifestation de la vérité, c'est quand même un élément à prendre en compte.

Je rebondis sur cela en demandant s'il y a des augmentations d'effectifs d'exploitation au niveau de la vidéosurveillance de personnes qui seront derrière les vidéos des bandes pour analyser ces vidéos.

Je voterai bien évidemment positivement sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Marie-Josée RAYMOND-ROSSI puis M. OLIVIER.

Marie-Josée RAYMOND-ROSSI : Je vais être très brève. Je me réjouis, cela va peut-être surprendre, parce que je pense aux associations de locataires que j'ai reçues, aux locataires, aux habitants qui me demandaient sur les adresses que tu as citées, Béatrice, l'implantation de vidéosurveillance. Je leur disais qu'on y travaille. Enfin, je vais pouvoir leur dire qu'on y a travaillé et que c'est fait. Donc, pour eux, merci !

M. LE MAIRE : Merci. M. OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, M. le Maire. C'est une grande satisfaction d'avoir tenu tout ce temps parce que cela fait longtemps que je suis là dans ce Conseil d'arrondissement. À l'époque, je m'étais battu pour que l'on implante des caméras de vidéo protection puisque c'est le terme. C'était la loi de Michèle ALLIOT-MARIE. Et, à force, on a fini par convaincre.

Aujourd'hui, on voit que la présentation qui est faite par l'adjointe est tout en nuance, mais est très claire. On voit que la majorité dans cette assemblée va voter ce projet. Après, certains restent dans leur position. On peut le comprendre. C'est donc une satisfaction.

Maintenant aussi la satisfaction est de voir que la sécurité est devenue un sujet majeur. C'est le sujet sur lequel nous allons passer le plus de temps, et tout le monde est intervenu dessus. C'est bien la preuve que c'est un problème majeur des Parisiens. Là encore, cela fait des années et des années que je me bats sur ce sujet. Donc, encore une fois, satisfaction que ce soit pris en compte.

Mais, de quoi parle-t-on ? D'ailleurs, vous l'avez dit dans votre présentation très exhaustive. Nous parlons de quatre caméras. C'est tout à fait dérisoire. Vous parlez de 4 millions d'euros pour tout Paris. Tout à l'heure, on a voté 8,5 millions d'euros de loyers capitalisés. C'est dérisoire. Et de quoi parle-t-on ? D'ici 2026,

c'est-à-dire que ce n'est pas quelque chose qui va arriver maintenant, mais d'ici 2026. C'est le programme pour tout le mandat. Donc, tout cela est parfaitement dérisoire. C'est totalement insuffisant et il va falloir que l'on aille beaucoup plus loin.

Je suis d'accord avec Mme RAYMOND-ROSSI. Je suis content que les habitants de ces secteurs puissent en disposer. Mais, qu'en est-il du square Berthe Morisot ? On pourrait citer beaucoup d'autres exemples d'habitants, de citoyens du 13^e qui se sentent en insécurité. Qu'est-ce que je vais leur dire ? « Attendez 2026 ». Oui, il faudra pour moi en 2026...

M. LE MAIRE : Je vois qu'il n'y a pas que des ministres qui sont déjà en campagne... Je vais essayer non pas de vous convaincre parce qu'il y a des positions de principe et je les respecte comme telles, même si les choses évoluent puisqu'on est passé de l'opposition à l'abstention, si j'ai bien compris. Cela prouve que les choses cheminent.

Mais, comme je l'ai toujours dit et je rejoins les propos de Béatrice PATRIE, ce n'est pas la baguette magique. Les caméras de surveillance sont simplement un outil très utile sur plusieurs choses, mais notamment pour la résolution des affaires. En tout cas, c'est là-dessus que l'on a le plus de retour du commissariat.

Je suis d'accord avec Wilfried BÉTOURNÉ, cela devrait être mesuré, tout cela, mais sur toutes les affaires importantes, il y a des enquêteurs. Ce n'est pas pour vous répondre, M. PENG. Mais, les enquêteurs se servent de cet outil pour ensuite remonter le fil, si je puis dire, et, souvent, ils réussissent à identifier les auteurs ou à identifier un descriptif des auteurs, ce qui leur permet d'intervenir rapidement et d'arrêter les personnes. Pour l'avoir vécu à de nombreuses reprises, en lien avec le commissariat, cela marche assez bien.

Après, effectivement, il faudrait beaucoup de personnes derrière les caméras si l'on veut faire en sorte que cela joue un rôle de prévention vraiment fort parce qu'il faudrait de la surveillance tout le temps. De fait, elle n'est pas suffisamment importante. C'est peut-être la limite de l'exercice. Mais, sinon, sur la vidéosurveillance, cela marche très bien. En tout cas, c'est un outil très utile.

Je vous rappelle, au passage, que nous avons voté un vœu, ici puis le financement, pour faire en sorte que la SEMAPA puisse financer un certain nombre de caméras supplémentaires. Donc, nous avons ces caméras supplémentaires qui s'ajoutent aux caméras mises en œuvre par la préfecture de police, mais financées par la SEMAPA et notamment sur les nouveaux quartiers.

On obtient une couverture qui est plutôt assez bonne dans le 13^e. Il reste encore quelques zones d'ombre et pas suffisamment couvertes. Ce seront les prochaines négociations.

En tout cas, je me réjouis que nous puissions avancer sur le sujet, tout en rejoignant là aussi Béatrice PATRIE même si l'on est un peu frustré parce que nous proposons d'autres points d'installation. Nous avons eu notre part tout simplement pour Paris par rapport aux autres arrondissements. Mais, je pense qu'il en manque encore 5 ou 6 dans le 13^e pour avoir une bonne couverture du territoire.

Je vais faire voter cette délibération. SG 86 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il y en a. Je demande au secrétaire de séance d'en prendre bonne note. Je vous remercie.

POUR : 35 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 9 (3 GROUPE LES VERTS, MM. AQUA, CORBAN

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE.

Communication

Arrêté de composition du Comité de gestion de la section du 13^e arrondissement du Centre d'action sociale de la Ville de Paris

M. LE MAIRE : Nous avons encore une communication qui va être brève, une question et quatre vœux qui risquent de l'être moins. Donc, si l'on pouvait ramasser notre parole, ce serait bien. Je laisse tout de suite la parole à Juliette SABATIER pour la communication.

Juliette SABATIER : Oui, c'est une toute petite communication pour vous indiquer qu'un nouvel arrêté a été pris pour fixer la composition du Comité de gestion du Centre d'action sociale de la Ville de Paris du 13^e, donc, CASVP-EPS. Je vous le refais, mais parce qu'on va vraiment passer à EPS un moment donné... Simplement, pour changer le représentant des usagers qui était M. Éric SOUGA qui va être remplacé par M. Cyriaque AMADOU. Nous tiendrons le Comité de gestion en ce mois de décembre, la semaine prochaine.

Question :

Q13 2022 03 Question relative au projet immobilier 9 boulevard Blanqui

M. LE MAIRE : Merci. Ensuite, nous avons une question. C'est Jean-Baptiste OLIVIER qui la présente.

Jean-Baptiste OLIVIER : Oui. Merci, M. le Maire. C'est une question par rapport aux travaux qui sont restés longtemps à l'arrêt, et qui viennent de reprendre, j'ai l'impression. Je crois que c'est 9 boulevard Blanqui. Tout est écrit dans la question. Je ne vais pas la lire. C'est simplement pour avoir des précisions sur ce chantier, avoir aussi des dates, mais également puisque cela perturbe depuis de longs mois le déroulement du marché. Quand peut-on aboutir sur ce projet ? Qui répartira également les logements qui vont être créés ?

M. LE MAIRE : C'est bien légitime et Éric OFFREDO vous répond.

Éric OFFREDO : Merci. D'abord, une précision. Effectivement, le panneau de déclaration préalable qui est en place ne correspond pas à la réalité. Le vrai panneau avec le permis de construire a été retiré parce qu'il avait été tagué. Donc, il va être reposé dans les jours qui viennent.

Si vous vous souvenez bien parce que nous l'avons adopté en Conseil d'arrondissement, le programme précisément est un programme de logement social sur lequel vous vous étiez opposé au profit de 3F en VEFA. C'est un programme qui a approuvé la réalisation de 12 logements : 9 en PLS et 3 en PLA-I. Cette programmation a fait l'objet d'un permis modificatif sur la programmation. Donc, il y aura 13 logements, en fait : 2 T3 au lieu de 1 T5. C'était ça.

Le chantier n'est pas à l'arrêt. Vous l'avez signalé. Il y a eu des retards liés à des problèmes de relevés de géomètres qui ont nécessité de reprendre les études. Ça y est, le chantier est reparti. Il y a des problèmes d'approvisionnement, mais ce n'est pas seulement sur ce chantier malheureusement. Je crois que l'on constate cela sur beaucoup de chantiers dans l'arrondissement, et pas que dans l'arrondissement. Il n'y a pas que nous qui sommes concernés, notamment sur l'acier. Cela entraîne un retard. Mais, en tout état de cause, la livraison est toujours prévue au 1^{er} trimestre 2024.

M. LE MAIRE : Trois mois de retard, si mes souvenirs sont bons, par rapport à ce qui a été présenté.

Vœux

V13 2022 38 Vœu relatif à la situation de l'Hôpital Broca et l'offre de soins en gériatrie dans le 13^e arrondissement

M. LE MAIRE : Nous avons quatre vœux. Le premier est présenté par Wilfried BETOURNÉ et concerne l'Hôpital Broca.

Wilfried BETOURNÉ : Merci, M. le Maire. Il s'agit d'un vœu qui concerne l'Hôpital Broca et l'offre de soins en gériatrie dans le 13^e arrondissement. C'est un vœu que nous eussions rédigé pour interpeller sur une situation assez critique à l'Hôpital Broca.

Pour remettre un peu le contexte, l'Hôpital Broca appartient à un groupement hospitalier, à l'AP-HP, mais à un groupement hospitalier qui comprenait trois hôpitaux de gériatrie initialement : Broca, La Collégiale et La Rochefoucauld. La Rochefoucauld a fermé. La Collégiale a dû fermer faute, selon l'AP-HP, de personnels suffisants pour assurer la sécurité des soins et des patients. Donc, toute l'activité se concentre aujourd'hui sur l'Hôpital Broca.

Pour faire un point de la situation en termes de lits d'hospitalisation, il y avait juste après la crise sanitaire 70 lits de gériatrie aigüe à Broca. Il y en a plus que 50 ouverts aujourd'hui ; 169 lits de SSR contre 60 aujourd'hui ; et 234 lits d'unité de soins de longue durée contre 140 ouverts aujourd'hui. Ce qu'il se passe est la conjonction de plusieurs facteurs. Ce n'est pas une question de financement de postes. Ces postes sont financés, mais c'est une question d'occupation de ces postes. Aujourd'hui, il nous manque des soignants. Il nous manque des infirmiers et des aides-soignants pour assurer le bon fonctionnement de ces unités de soins. Il manque notamment du personnel la nuit. Ce n'est pas une situation qui se cantonne à la gériatrie. Cela touche l'ensemble de l'AP-HP. On estime aujourd'hui à cet instant qu'il y a entre 10 et 15 % de l'ensemble des lits de l'AP-HP qui sont fermés faute de personnels suffisants pour assurer la continuité des soins. Mais, la gériatrie est tout particulièrement touchée et est vraiment dans une situation de crise et de rupture.

L'objet de ce vœu est évidemment de rappeler qu'en tant qu'élus d'arrondissement nous sommes attachés à une offre de soins de proximité, à l'existence d'un hôpital de gériatrie dans notre arrondissement à taille humaine avec des locaux et une offre de soins qualitative, avec la possibilité pour les familles de ces personnes âgées et vulnérables de les visiter dans de bonnes conditions, de pouvoir être à proximité de leur domicile.

Nous voulons aussi rappeler dans ce vœu que tout ce qui peut être développé en matière de médecine de ville et en matière de secteur médico-social dans les EPHAD, les services d'accompagnement à domicile, de soins infirmiers à domicile ou les structures d'aides à domicile, c'est simplement en complément. Et cela doit évidemment être développé et financé. Mais, cela ne se substitue pas à une offre de soins sanitaire, à une offre de soins pour ces personnes qui ont besoin de soins continus, aigus et importants.

Donc, il faut vraiment acter par ce vœu notre attachement et notre envie de soutenir ces professionnels de santé, d'être à leurs côtés pour défendre auprès de l'AP-HP l'idée qu'il y a un travail sur les ressources humaines qui doit être entrepris. Aujourd'hui, on ne peut pas accepter ce que l'on entend sur le personnel qui est déplacé du jour au lendemain, qui voit ses horaires changés, dont les avis ne sont jamais pris en compte dans la tenue des hôpitaux. Il y a un volet qui concerne l'État. Il est indispensable aujourd'hui de déployer des moyens pour l'Hôpital, des moyens pour le secteur de la gériatrie tout particulièrement, le secteur des personnes âgées. Et ces moyens, il n'y a que l'État qui peut les mettre sur la table. On a su le faire pendant la crise sanitaire, mais pendant la crise sanitaire finalement on a mis sur la table les moyens dont on avait besoin pour faire fonctionner le système de santé. Une fois la crise sanitaire passée, ces besoins ont été retirés. Mais, cela nous place dans une situation critique, catastrophique.

Je vais donner un dernier chiffre et je m'en arrêterai là sur la présentation de ce vœu. L'Ordre infirmier a fait une enquête auprès de ses membres devant lesquels il a présenté les résultats cette semaine. Sur l'ensemble des infirmiers actuellement en poste, 29 % envisagent de quitter leur métier d'ici un an, donc,

quasiment un tiers. Pour être dans la position d'être formateur en soins infirmiers dans un institut de formation, je peux vous dire que ce n'est pas la nouvelle promotion qui prendra la place de ces professionnels qui s'en vont parce que 50 % du temps de formation est du temps passé en stage, donc dans les lieux de soins au contact avec des professionnels de santé qui sont en souffrance, en grande difficulté et un peu à l'abandon de la part de leur hiérarchie et de l'État.

Cela ne résoudra pas la situation à long terme. Il y a un vrai travail à faire au niveau de l'État, et un soutien de la Ville à affirmer et à réaffirmer par le biais de ce vœu.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Wilfried BETOURNÉ. Cela fait suite à une mobilisation qui a eu lieu Place d'Italie des personnels. Je remercie d'ailleurs Morgane LACOMBE et Wilfried BETOURNÉ de les avoir reçus. Effectivement, l'effondrement est le terme. Sur la gériatrie, tout particulièrement, c'est malheureusement le terme. M. PENG.

Chang Hua PENG : Merci, M. le Maire. J'ai entendu l'émotion de Wilfried sur ce vœu qui vient avec beaucoup de bon sens, bien évidemment. Néanmoins, je souhaite rappeler à notre assemblée que dès la précédente mandature il y a maintenant pratiquement huit ans, François HAAB, élu du Groupe UDI Modem, avait fait un vœu relatif au dispositif de logement tremplin à destination des internes en médecine et des professionnels de santé. Il a émis le vœu — je vais seulement prendre le premier paragraphe de son vœu — d'une expérimentation d'un dispositif dit de logement tremplin facilitant l'accès aux logements des internes en médecine, mais aussi des personnels médicaux et hospitaliers, des sage-femmes, des infirmiers et infirmières ou encore les aides-soignants sous conditions de ressources et pour une durée limitée à trois ans, renouvelable une fois.

Je dois vraiment dire à cette assemblée que ce vœu a été adopté à l'unanimité — je tiens à le rappeler — au Conseil de Paris sans aucune suite, sans aucune suite. Il faut savoir, Wilfried a rappelé tout à l'heure, que les moyens sont là, c'est-à-dire que ce sont des postes qui ne sont pas pourvus. Vous ne pouvez pas maintenir des gens à des postes si vous ne leur offrez pas tout simplement la possibilité de se loger sur Paris.

Cela fait une magnifique transition sur le prochain vœu. Je crois très sincèrement, Wilfried, et à l'ensemble de cette assemblée, que si l'on ne règle pas définitivement le problème du logement pour ces personnels, ils seront attirés par le privé pour des questions de ressources, car une infirmière ou un infirmier qui travaille dans le secteur privé gagne beaucoup plus que quelqu'un qui travaille à l'AP-HP.

Donc, il y a une vraie réflexion à mener à la fois dans le logement, à la fois sur les possibilités de scolarisation sur Paris. Malheureusement, ce vœu ne me paraît pas assez bien ciblé, parce que demander simplement à l'État de faire des choses alors que nous, en tant qu'élus parisiens, n'avons pas pu faire ce que l'on devait faire, ce que l'on s'était engagé à faire dès 2014, c'est-à-dire il y a plus de huit ans, cela pose un vrai problème. Pour cela, je voterai contre ce vœu malheureusement.

M. LE MAIRE : M. PENG, je suis désolé, mais je vais vous rappeler un certain nombre de faits précis. Premier fait précis : la Ville de Paris a donné suite à ce vœu, et elle a monté une convention avec l'AP-HP pour le logement de 500 personnels soignants sur son propre contingent.

Deuxièmement, j'ai moi-même saisi le Préfet d'Île-de-France sur la question du contingent préfectoral pour l'inviter justement à loger un peu davantage les personnes que nous applaudissons tous à 20 heures, il n'y a pas si longtemps que cela, et de consacrer au moins une partie de son contingent — c'était 100 % il y a quelques années — au logement des fonctionnaires, notamment du personnel hospitalier. Ce courrier a eu tellement d'échos qu'il n'a même pas jugé utile de me répondre.

Comment dire ? J'ai du mal à partager vos propos sur le sujet, comme le logement est une partie de la solution, la question salariale l'est aussi, on ne peut pas la mettre complètement de côté, tout comme les questions de temps de travail et d'organisation du travail surtout qui sont sans doute le troisième niveau très important. Si l'on arrive à avancer sur ces trois questions, on participera à résoudre, j'espère, le problème.

Mais, sur la question du logement : non. Vous ne pouvez pas tenir ce discours. Oui, nous avons apporté notre part. Au passage, dans le 13^e, nous avons accompagné au temps où l'AP-HP voulait bien construire, parce que ce n'est même plus le cas maintenant, des logements dédiés à l'AP-HP à la Poterne des Peupliers notamment en conventionnement avec l'AP-HP. C'était du temps où Jean-Marie LE GUEN était adjoint auprès de Bertrand DELANOË sur les questions de santé. Nous nous étions beaucoup battus à l'époque déjà sur les questions des logements des personnels soignants. Mais, cela a été extrêmement difficile d'entraîner l'AP-HP. Ensuite, ils n'ont plus jamais remonté des opérations de ce type avec nous. C'est bien dommage... Encore une fois, sur cette question précise, je pense qu'on ne peut pas s'en réduire à cela. M. OLIVIER, vous vouliez ajouter un mot et l'on va faire voter ce vœu.

Jean-Baptiste OLIVIER : Juste une explication de vote. On va voter ce vœu qui, je trouve, est très bien écrit, très bien argumenté dans ses considérants et également dans ce qu'il propose, même si ce n'est pas précis. Après, vous allez jusqu'où vous pouvez. Donc, on votera pour sur une vraie problématique.

M. LE MAIRE : Merci. Je vais faire voter ce vœu. C'est le vœu 38. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Merci. Il est adopté.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 1(M. PENG)

ABSTENTION : 1

LE PROJET DE VŒU EST ADOPTE A LA MAJORITE.

V13 2022 39 Vœu relatif au maintien du conventionnement pour la résidence sise 54, rue Clisson

M. LE MAIRE : Marie-Josée RAYMOND-ROSSI présente le suivant. Il s'agit justement d'un différend que l'on a avec l'AP-HP sur une l'une de ses résidences.

Marie-Josée RAYMOND-ROSSI : Voilà, M. le Maire. Nous avons été alertés, car le nouveau directeur général de l'AP-HP a fait connaître sa volonté de ne pas renouveler le bail emphytéotique qui le lie à la RIVP pour l'immeuble dont il est propriétaire au 54 rue Clisson. D'ailleurs, je dois bientôt recevoir l'Association des locataires de l'AP-HP parce que cette petite Cité de la rue Clisson en a eu écho dans tout Paris, et tous les locataires du 13^e arrondissement qui sont agents de l'AP-HP sont très inquiets.

Donc, c'est 123 logements conventionnés, des logements PLS. Ils font l'objet aujourd'hui d'un bail emphytéotique avec l'AP-HP. L'AP-HP en assume la gestion. Je voudrais dire que l'AP-HP est le seul réservataire sur cet immeuble, ce qui veut dire que les locataires sont tous salariés ou ont été salariés de l'AP-HP. Il y a eu une enquête sociale sur cet immeuble. L'âge moyen est assez élevé, et des revenus en grande majorité sous plafond SLS, ce qui ne vous étonnera pas quand on connaît les salaires des personnels de santé. D'ailleurs, sur les 123, il n'y en a que 8 qui dépasseraient peut-être les plafonds PLS. On peut être contre le conventionnement, mais conventionner un logement social est quand même une protection pour les locataires, notamment pour les plus âgés et les plus fragiles. Le terme du bail est fixé au 31 décembre 2023. Donc, il y a urgence. Il convient donc de s'interroger sur le devenir de ces locataires. D'autant que le non-renouvellement du bail avec la RIVP pourrait entraîner un dé-conventionnement.

Je suis inquiète pour les plus âgées. Dans la loi Santé, dans le logement social, au-dessus de 65 ans, si vous respectez les règles de vie, si vous payez correctement votre loyer, vous ne pouvez pas être expulsé. Dans la loi Santé, le critère d'âge n'est pas retenu. N'est retenu que le critère de ressources. Donc, on peut s'interroger si demain l'AP-HP reprend cet immeuble, déconventionne, ce que vont devenir les locataires les plus âgés.

On peut aussi se questionner sur les montants des loyers parce que le conventionnement permet quand même d'encadrer les loyers, d'encadrer les conditions d'attribution, et notamment le respect des plafonds

de ressources. Un conventionnement sécurise le statut et le maintien des locataires dans les lieux. Ce sont les règles du logement social.

On voudrait juste pouvoir obtenir de l'AP-HP des garanties, des garanties sur l'absence de vente de cet immeuble au privé, car nous savons dans le passé que l'AP-HP a vendu quelques immeubles en ayant pas grand intérêt pour les locataires. D'ailleurs, dans certains immeubles du 13^e, il n'a pas eu beaucoup d'intérêt à garder les locataires les plus anciens puisque nous avons eu quelques cas à régler en 2017 sur un immeuble rue Bobillot.

Il est important, comme vous l'avez dit pour plusieurs d'entre vous, que les personnels soignants soient logés. Donc, le conventionnement permet le maintien de loyers encadrés. Quand on connaît les salaires des personnels soignants, quand on connaît le montant des loyers, gardons ces immeubles dans le conventionnement. J'ai tout dit.

Donc, une inquiétude, car je pense que cela ne sera pas le seul immeuble de l'AP-HP à être concerné. Il y a aussi un immeuble dans le 14^e arrondissement. On est déjà alerté par certaines associations de locataires sur la survenance d'autres ventes dans le futur. Pour nous, cela devrait être 2027.

M. LE MAIRE : Merci. M. OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, M. le Maire. Cela pose la question de la politique patrimoniale de l'AP-HP. Pourquoi vend-il ses immeubles ? Pourquoi vendrait-il ? Pourquoi ne renouvèle-t-il pas le bail emphytéotique avec la RIVP ? Est-ce que la situation financière de l'AP-HP est si difficile que cela ? Est-ce que ces logements sont dans un très mauvais état qui nécessiterait des investissements qu'ils n'ont pas envie d'assumer ? Je vois ces logements, mais, après, je ne suis pas rentré dedans. Après, dans un nouveau bail emphytéotique, la RIVP pourrait très bien prendre la charge de ces investissements.

On a des interrogations là-dessus. Maintenant, sur le principe, effectivement, on est contre les conventionnements puisque c'est l'alpha et l'oméga de la politique du logement de la Ville de Paris depuis 20 ans. Maintenant, c'est un conventionnement qui avait été fait il y a 65 ans ou en tout cas qui existe depuis très longtemps. Il a été fait, comme vous l'avez dit, en PLS et uniquement pour loger des agents de l'AP-HP, donc des soignants qui maintenant peuvent être retraités. Mais, en tout cas, quand ils ont eu le logement, c'est parce qu'ils y travaillaient.

En plus, placer ce vœu après le précédent est évidemment difficile de voter autre chose que « pour » un tel vœu. Maintenant, si jamais l'AP-HP vendait, je sais très bien, puisque votre politique du logement marche sur deux jambes — l'une est le conventionnement et l'autre la préemption — que vous récupérez quand même. Donc, je ne prends pas beaucoup de risques en votant « pour » ce vœu.

M. LE MAIRE : Pas d'autres demandes d'interventions ? Juste un petit mot pour vous dire que la situation est déjà difficile dans un certain nombre d'ensembles du 13^e qui dépendent de l'AP-HP sur lesquels ils ont arrêté des mises à disposition de baux emphytéotiques auprès du bailleur de la Ville puisqu'à la retraite les personnels soignants sont jetés dehors dans des conditions extrêmement difficiles, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas formellement expulsés. Il y a juste leur loyer qui est multiplié par deux, trois, quatre. Et c'est quelque chose qui augmente avec le temps. Donc, on se retrouve avec des personnes qui après avoir passé leur vie à l'hôpital se retrouvent de fait mises dehors. Ce n'est pas une rupture de bail, mais cela revient au même. C'est peut-être même pire, puisque d'ailleurs il y a des dettes locatives qui s'accumulent très vite. Et c'est un processus légal. C'est ce qui me fait très peur vraiment. Je m'efforce de les accompagner au mieux. Nous en relogeons un certain nombre. Certains ont pu acquérir une maison de campagne et ceux-là ne sont plus éligibles au logement social à Paris, donc cela les met dans de grandes difficultés. Tout cela n'est quand même pas très sympathique. Donc, je crains aussi cette évolution.

Je vais soumettre ce vœu à vos suffrages. Le vœu 39 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

V13 2022 40 Vœu relatif à l'attribution du nom de Milena SALVINI à une place du 13^e arrondissement

M. LE MAIRE : On va passer au vœu 40. C'est Philippe MOINE qui le présente. Cela fait suite au vœu du Conseil de quartier que l'on avait présenté ici même.

Philippe MOINE : Exactement. C'est pour concrétiser le vœu du Conseil de quartier que j'avais présenté ici même lors d'un précédent Conseil d'arrondissement. Le vœu du Conseil de quartier était que le nom de Milena SALVINI soit attribué à la place située devant le Centre Mandapa dont elle a été la créatrice. C'est la place qui est délimitée par la rue Wurtz, la rue Vergniaud et la rue Daviel.

En l'occurrence, Milena SALVINI — je répète ce que j'avais déjà évoqué la dernière fois — est évidemment connue pour avoir créé en 1975 le Centre Mandapa avec son mari, Roger FILIPUZZI. Elle était l'une des spécialistes reconnues des Arts de la scène indiens, notamment le kathakali dont elle est devenue une spécialiste. Elle a fait du Centre Mandapa un lieu reconnu des Arts de la scène indiens, même si ce qui a fait aussi la réputation du Centre Mandapa est la capacité qu'il a eue à l'élargir à d'autres cultures, aux cultures du monde, avec également une programmation très riche à destination de jeunes publics.

Milena SALVINI a beaucoup rayonné dans ce monde des Arts indiens. Elle a beaucoup contribué au rayonnement de la vie culturelle dans le 13^e arrondissement. Le lieu qu'elle a créé a été repris par sa fille, Isabelle Anna, qui a contribué à son développement. Elle est aussi très active dans le Conseil de quartier. C'est ce qui a conduit le Conseil de quartier à émettre ce vœu.

Je rappellerai aussi que Milena SALVINI a été elle-même reconnue à travers un certain nombre de décorations, notamment l'une des plus prestigieuses décorations indiennes, à savoir la Padma Shri ainsi que la médaille de la Ville de Paris qui lui a été remise ici même par Jérôme COUMET.

Nous souhaitons que son nom soit attribué à la place qui est située devant le Centre Mandapa.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Wilfried BETOURNÉ : Je vais juste dire deux mots pour dire que j'ai eu la chance de rencontrer Milena SALVINI plusieurs fois. C'était vraiment une personne extraordinaire qui avait une conception de la culture très accessible et très ouverte à tout le monde. C'était vraiment quelqu'un d'exceptionnel. Donc, je suis très content que l'on puisse voter ce vœu.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup pour cette approbation.

Je vais donc faire voter ce vœu. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

V13 2022 41 Vœu relatif à une demande d'inspection des trottoirs du 13^e arrondissement

M. LE MAIRE : Il y a un dernier vœu qui est présenté par Habib SHOUKRY pour lequel vous avez eu une proposition de vœu de l'exécutif sur table. Je vous laisse la parole. N'hésitez pas à nous dire si vous acceptez ce passage au vœu de l'exécutif.

Habib SHOUKRY : Très bien. M. le Maire, mes chers collègues, ce vœu sur l'inspection des trottoirs du 13^e est un vœu qui se veut bienveillant. L'objectif étant évidemment qu'il soit le plus conciliant pour que l'inspection se fasse, et qu'il soit adopté. Votre vœu va beaucoup plus loin. Votre vœu, nous le voterons. Néanmoins, je souhaiterais maintenir le mien en complément puisque ce qui était vraiment important était la notion d'inspection rapide, notamment potentiellement par les agents responsables de quartiers.

En revanche, j'étais tout à fait prêt, si besoin, à retirer des considérants si vous pensez qu'il y en a qui gênent. Si vous pensez, par exemple, que le troisième considérant indiquant qu'il y avait eu deux accidents qu'il doit être retiré de mon vœu, cela ne poserait absolument aucun problème. L'objectif est vraiment d'avoir quelque chose de plus conciliant possible pour qu'effectivement ces responsables de quartiers puissent faire des vérifications sur du mobilier urbain. Les deux accidents étaient une poubelle qui a été retirée. On a laissé les trois vis. Donc, une personne a eu un accident grave et a été hospitalisée pendant pratiquement un mois avec un genou fracturé. L'autre était un poteau qui empêche les véhicules d'aller sur le trottoir. En fait, la personne a trébuché. Il n'y a pas eu de fracture. Mais, elle aurait pu se fracturer le genou ou le poignet.

C'est vraiment dans un état d'esprit où ce sont des choses qui nous concernent, qui sont de notre responsabilité, et l'on souhaiterait éviter d'autres accidents.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Habib SHOUKRY. Antoine GUILLOU pour vous répondre et, encore une fois, pour présenter aussi le vœu de l'exécutif de substitution.

V13 2022 42 Vœu relatif à une demande d'inspection des trottoirs du 13e arrondissement

Antoine GUILLOU : Merci beaucoup, M. le Maire. Merci, M. SHOUKRY pour ce vœu qui met effectivement l'accent sur un sujet qui est extrêmement important en termes d'espace public à Paris. C'est l'entretien des trottoirs qui sont très sollicités par les piétons évidemment — c'est leur rôle — mais aussi par les travaux. Beaucoup de concessionnaires interviennent, pour ne citer qu'eux, car ce sont la majorité des travaux à Paris, comme vous le savez. Ils interviennent sur les espaces publics, y compris sur les trottoirs, ce qui amène un certain nombre de travaux, d'emprises de chantiers et le cas échéant de risques pour les piétons si ces emprises ne sont pas suffisamment bien tenues ou si la remise en état n'est pas faite de manière correcte après les travaux. Ce n'est pas la seule source de problématiques : vous avez évoqué les cas de mobiliers urbains qui peuvent être endommagés, ce qui est souvent le fait d'ailleurs d'automobilistes pour les poteaux que vous évoquez qui ont vocation effectivement à les empêcher de monter sur les trottoirs. Mais, parfois, ils s'en rapprochent un peu trop, ce qui du coup amène le matériel urbain à être détérioré. En tout cas, il peut y avoir de multiples causes, et c'est évidemment quelque chose sur lequel la Ville de Paris est mobilisée.

Vous connaissez l'application Dans ma rue, on ne la présente plus. Elle permet de signaler les dysfonctionnements, les anomalies, ce qui doit être réparé, et surtout, au-delà du signalement, de prévoir ensuite les interventions les plus rapides possible. La Ville de Paris a aussi renforcé le contrôle sur les concessionnaires puisqu'encore une fois c'est la majorité des chantiers sur l'espace public, c'est pour cela qu'on y fait également allusion dans le vœu de l'exécutif, et déploie ce que l'on appelle les responsables de quartiers. Ce sont des agents dont la mission est d'être en permanence sur un périmètre d'espace public donné, toujours le même, et très attentifs à ce qu'il se passe et à signaler les dysfonctionnements en plus de ceux qui peuvent être faits naturellement par les usagers ou par n'importe qui à travers l'application Dans ma rue.

Par ailleurs, la Ville de Paris investit évidemment régulièrement pour les réfections de trottoirs. Il y a deux types d'interventions.

1. La petite répartition. Le mobilier urbain peut être réparé relativement rapidement.
2. Et, il y a parfois des réfections de trottoirs qui nécessitent des investissements plus importants et des préparations plus importantes aussi.

La Ville investit régulièrement dans ce cadre et dans le cadre de la démarche Embellir votre quartier.

Petite nuance effectivement dans le vœu de l'exécutif par rapport à votre vœu. Comme vous l'avez compris, il ne s'agit pas de dire que le sujet n'est pas important et qu'on ne peut pas améliorer les choses. C'est ce que l'on propose dans le vœu de l'exécutif. Mais, la proposition que vous avez faite ne semble pas très opératoire dans le sens où il ne s'agit pas tellement d'avoir une inspection à un moment donné de l'ensemble des trottoirs du 13^e parce qu'il peut très bien arriver que le lendemain du jour de l'inspection un problème survienne, et si l'on ne fait qu'une seule inspection comme vous le proposez ou comme la formulation de votre vœu peut le laisser entendre, cela risque de ne pas fonctionner.

L'idée au contraire est d'avoir des systèmes d'inspections régulières qui nous permettent de ne pas passer à côté de quelque chose, c'est notamment le rôle des responsables de quartiers. C'est pour cela qu'on en parle dans le vœu de l'exécutif.

Si vous voulez, il n'y a pas de différence de fond majeure, je pense, par rapport à ce que vous avez proposé. Cependant, c'est la proposition de l'inspection unique un moment donné et tout le 13^e en même temps qui ne nous semble pas adaptée à la résolution du problème ou en tout cas à l'amélioration de la situation.

M. LE MAIRE : Cela devrait aller. M. SHOUKRY, est-ce que vous acceptez la substitution avec le vœu qui vous a été présenté ?

Habib SHOUKRY : Vous proposez de le faire de manière beaucoup plus régulière. Je n'en demandais pas tant !

M. LE MAIRE : C'est parfait ! Est-ce que vous acceptez la substitution ? J'entends que vous l'acceptez, si j'ai bien compris.

Habib SHOUKRY : On accepte, de toute façon, le vœu. C'est un peu dommage que l'on ne vote pas celui-là aussi pour avoir une photo. L'idée, je vous l'explique. C'est vraiment que je puisse dire : dans un mois, je sais que l'on aura fait une vérification de tout le 13^e, que ce n'est pas moi qui serai obligé de la faire. Et, que je n'aurai pas encore ce même type d'accidents. Je maintiens mon vœu, mais je voterai le vote. C'est vraiment dans un état d'esprit bienveillant.

M. LE MAIRE : Je suis désolé, mais c'est le principe d'un vœu de substitution. Donc, on ne va pas accepter le vôtre. Mais, je vais le faire voter quand même.

Qui vote pour le vœu de M. SHOUKRY ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est repoussé.

POUR : 1 VOIX

CONTRE : 37

ABSTENTION : 00

LE PROJET DE VŒU EST REJETE A L'UNANIMITE.

M. LE MAIRE : Je vais faire voter le vœu de l'exécutif qui me semble reprendre vos propos. Qui vote pour ? Tout le monde si j'ai bien compris. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie, M. SHOUKRY.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. LE MAIRE : Je vous souhaite une bonne soirée à toutes et à tous.